



communauté de l'auxerrois

# **Plan Local d'Urbanisme intercommunal Habitat et Mobilités**

Pièce n°2

Projet d'Aménagement et de Développement Durable





## PREAMBULE

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) fixe les orientations générales portées à l'échelle de la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois. Il est la pièce angulaire du Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme local de l'Habitat et Plan de Mobilité (PLUiHM) et sa deuxième pièce constitutive après le rapport de présentation. Son contenu est défini par l'article L.151-5 du code de l'urbanisme. Celui-ci doit définir :

*1° les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques ;*

*2° les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune.*

*Il fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain. »*

Le PADD devra être transcrit au sein du dispositif réglementaire composé :

- Des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) ;
- Du zonage (règlement graphique) ;
- Du règlement écrit.

Dans le cadre d'un PLUi valant Programme Local de l'Habitat et Plan de Mobilités (PLUi-HM), ces orientations sont également traduites au sein des Programmes d'Orientations et d'Actions (POA) pour les thématiques habitat et mobilités

Le PADD n'est pas directement opposable aux autorisations d'urbanisme (permis de construire, d'aménager, ...) mais il garantit l'équilibre du projet et justifie la cohérence des outils réglementaires mis en application dans le présent PLUiHM. C'est avec eux que les autorisations d'urbanisme devront être conformes, le cas échéant compatibles. En outre, à compter du débat sur les orientations générales du PADD en conseil communautaire, la Communauté de l'Auxerrois disposera de la possibilité de se prononcer à statuer sur les demandes d'autorisations d'urbanisme qui lui seront présentées.

## SOMMAIRE

PREAMBULE .....	3
SOMMAIRE.....	4
<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>6</b>
POSITIONNEMENT STRATEGIQUE.....	6
CONTEXTE .....	6
<b>LES LIGNES DE FORCE DU PADD.....</b>	<b>10</b>
1. <i>Dynamiser le territoire en augmentant sa capacité de résilience face aux défis climatiques, environnementaux et socio-économiques .....</i>	10
2. <i>Affirmer un mode de vie Auxerrois équilibré et réciproquement profitable, entre ville et campagne .</i>	10
3. <i>Préserver et valoriser la qualité des espaces naturels et des paysages porteurs des identités fortes et de la qualité de vie de l'Auxerrois .....</i>	11
4. <i>Organiser une réponse qualitative et territorialisée aux besoins en logements pour tous, en activités économiques et agricoles .....</i>	11
<b>AXE 1 - ENGAGER L'AUXERROIS DANS L'ATTENUATION ET L'ADAPTATION AUX EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE DANS LE RESPECT DE SA PATRIMONIALITE PLURIELLE .....</b>	<b>14</b>
RATIONNALISATION DURABLE DES MODES DE VIE ET D'AMENAGER .....	14
Orientation n°1.1 : <i>Vers un urbanisme durable, en privilégiant le renouvellement et .....</i>	14
OPTIMISER LA RESILIENCE DES ESPACES DE NOS VILLAGES ET NOS VILLES .....	17
Orientation n°1.2 : <i>Préserver les populations des risques et des nuisances .....</i>	17
Orientation n°1.3 : <i>Permettre aux exploitations agricoles de se maintenir et de se développer.....</i>	17
Orientation n°1.4 : <i>Engager l'adaptation des espaces en faveur d'un urbanisme favorable à la santé.....</i>	18
Orientation n°1.5 <i>Replacer la nature et les sols au cœur des projets d'aménagement.....</i>	18
DES ENSEMBLES PAYSAGERS ET NATURELS DE QUALITE .....	19
Orientation 1.6 : <i>Préserver la mosaïque de paysages, identité d'un territoire .....</i>	19
Orientation n°1.7 : <i>Protéger les espaces constitutifs des trames verte, bleue, brune et noire de .....</i>	19
Orientation 1.8 : <i>Qualifier les transitions des espaces urbains.....</i>	21
Orientation n°1.9 : <i>Valoriser, préserver et développer la souveraineté des ressources.....</i>	21
<b>AXE 2 - CONFORTER LES LEVIERS D'ATTRACTIVITE DE L'AUXERROIS POUR UN DEVELOPPEMENT DYNAMIQUE ET ANCRÉ AUX VALEURS LOCALES.....</b>	<b>25</b>
FAVORISER DES MODES DE VIE EQUILIBRES ET HARMONIEUX ENTRE URBAIN ET RURAL .....	25
Orientation n°2.1 : <i>Garantir un niveau d'équipements et de service adapté aux besoins des habitants et des usagers du territoire .....</i>	25
PROMOUVOIR DES ACTIVITES ECONOMIQUES DIVERSIFIEES QUI SOUTIENNENT LA VITALITE DU TERRITOIRE 28	28
Orientation n°2.2 : <i>Favoriser l'emploi et le développement des activités économiques .....</i>	28
Orientation n°2.3 : <i>Pérenniser le rayonnement de l'Auxerrois, pôle d'équipement régional .....</i>	29
Orientation n°2.4 : <i>Diversifier les activités agricoles et viticoles .....</i>	29
ASSEOIR LA DESTINATION TOURISTIQUE « AUXERROIS » .....	30
Orientation n°2.5 <i>Préserver et valoriser les grands pôles d'attraction touristique matériels comme immatériels .....</i>	30

<i>Orientation n°2.6 Permettre un développement encadré des installations et équipements touristiques ....</i>	31
<i>Orientation n°2.7 Renforcer la capacité d'accueil touristique .....</i>	31
<b>AXE 3 - VOLET HABITAT : REPONDRE AUX BESOINS DES MENAGES ET AUX ENJEUX DES TRANSITIONS NECESSAIRES POUR UN HABITAT RESILIENT .....</b>	<b>35</b>
<i>Orientation n°3.1 : Développer une production de logements afin d'accompagner les dynamiques économiques et démographiques.....</i>	35
<i>Orientation n°3.2 : Répondre aux besoins des habitants et assurer la mixité sociale avec une politique de logements à prix et loyers encadrés selon le principe de solidarité territoriale.....</i>	36
<i>Orientation n°3.3 : Offrir un Habitat de qualité répondant aux aspirations des habitants d'aujourd'hui et de demain.....</i>	36
<i>Orientation n°3.4 : Accompagner les transitions énergétiques et climatiques des logements.....</i>	37
<b>AXE 4 VOLET MOBILITE - FAIRE EVOLUER LES PRATIQUES DE MOBILITES DE L'AUXERROIS .....</b>	<b>38</b>
<i>Orientation n°4.1 : Faciliter le développement des mobilités durables pour tous sur l'ensemble du territoire .....</i>	38
<i>Orientation n°4.2 : Faire de l'Auxerrois un territoire favorable aux modes actifs .....</i>	39
<i>Orientation n°4.3 : Organiser un réseau de transport collectif hiérarchisé et uniifié .....</i>	39
<i>Orientation n°4.4 : Valoriser l'axe ferroviaire et renforcer l'usage du train pour les déplacements du quotidien.....</i>	40
<i>Orientation n°4.5 Adapter et sécuriser l'usage et la place des déplacements routiers aux enjeux de mobilité durable.....</i>	40
<i>Orientation n°4.6 : Impulser et accompagner les changements de comportement pour une mobilité plus durable.....</i>	41
TABLEAU DE CORRESPONDANCE – COMPLETUDE DU PADD AU REGARD DU CADRE LEGISLATIF .....	43

## INTRODUCTION

### POSITIONNEMENT STRATEGIQUE

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant programme local de l'Habitat et plan de Mobilité (PLUiHM) de la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois est l'expression du projet politique d'aménagement du territoire de l'agglomération. Il s'appuie notamment sur les axes de transformation définis dans le projet de territoire 2021-2031 « Transformons l'Auxerrois » dont il est l'un des outils de mise en œuvre. Il traduit également les enjeux fixés par les élus du Conseil Communautaire dans la délibération de prescription du PLUiHM et répond également aux enjeux exprimés au sein du diagnostic et de l'État Initial de l'Environnement du PLUiHM.

L'écriture de ce document a fait l'objet d'une co-construction avec les élus des 29 communes de l'agglomération, lors des « Carrefours des élus » organisés aux mois de mars et mai 2024.

### CONTEXTE

Le 1<sup>er</sup> janvier 2017, la communauté de l'Auxerrois d'alors fusionne avec 8 communes issues du Coulangeois, à la suite de la mise en œuvre de la Loi NOTRe. S'engage alors un premier temps d'adaptation au travail à 29, succédé ensuite dès 2020 d'un travail préparatoire à l'élaboration du PLUiHM mené par les élus, visant à identifier les enjeux et objectifs d'un outil de planification commun, se devant d'une part d'être stratégique, intégrateur, ambitieux mais réaliste, et d'autre part de concilier les cibles nationales, régionales, départementales et locales en matière d'urbanisme, d'habitat, de mobilité et de transition écologique. Cette phase de travail a permis aux élus du territoire d'identifier les enjeux incontournables sur des thématiques variées telles que l'environnement et la transition écologique, l'étalement urbain et la consommation d'espaces, le dynamisme économique et les nouvelles filières porteuses de créations d'emplois, l'attractivité résidentielle et en corolaire, les problématiques liées au logement, les mobilités et l'équilibre territorial entre urbanité et ruralité, l'activité agricole et le patrimoine architectural et environnemental dessinant un paysage, identité de tout un territoire. Ces réflexions et travaux sont les bases à la construction d'un projet d'aménagement et de développement durable adapté aux spécificités de l'Auxerrois.

En 2021, la CAA a élaboré son Projet de Territoire 2021-2031 « Transformons l'Auxerrois ». Ce projet de territoire rappelle également la nécessité de mise en œuvre d'une stratégie d'ensemble à 29 en privilégiant les approches transversales, chaque projet étant défini à l'aune de trois dimensions fondamentales : économique, sociale et environnementale. Les 4 axes de transformation définis par le projet de territoire et dans lesquels s'inscrit pleinement le PADD sont :

- **Un territoire attractif**, visant à réunir les conditions nécessaires pour renouveler les leviers locaux pour d'une part maintenir et renforcer les activités économiques et donner à la population l'envie de rester dans l'Auxerrois et d'autre part pour accueillir de nouvelles activités économiques et de nouveaux habitants ;
- **Un territoire libéré de ses contraintes**, mettant l'accent sur la réhabilitation du cœur de l'Auxerrois, le développement des énergies renouvelables pour viser une autonomie énergétique, le développement de nouvelles mobilités, la réduction des temps de déplacement et des pollutions atmosphériques ;
- **Un territoire ouvert sur Demain**, conciliant convergence ses efforts vers la transition énergétique, climatique et écologique et recherche d'un équilibre avec la valeur patrimoniale plurielle de l'Auxerrois, entre ruralité et urbanité, entre vallée de l'Yonne et vignobles, entre plaines agricoles et vergers ;
- **Un territoire fier**, valorisant ses qualités patrimoniales, touristiques et architecturales exceptionnelles pour redonner aux habitants la fierté de vivre dans l'Auxerrois et pour devenir une destination touristique incontournable en Bourgogne.

En 2022, le PLH à 29 communes a été adopté pour la période 2022-2027 et s'est construit sur la base de grands objectifs et déjà en lien étroit avec la prescription du PLUiHM :

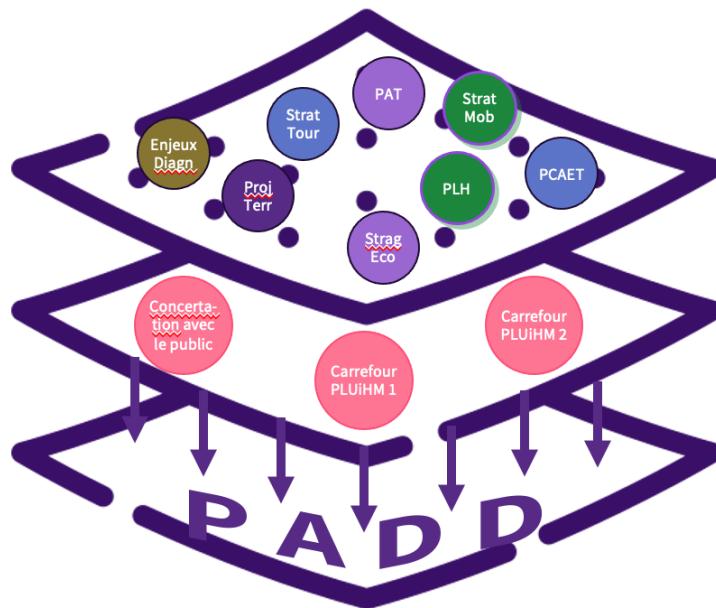
- Un PLH voulu au service des habitants ;
- Un PLH partagé avec l'ensemble des communes ;
- Un PLH équilibrant fondé sur une répartition des logements pour un meilleur équilibre social du territoire ;
- Un PLH territorialisé décliné de manière précise à l'échelle communale à travers des fiches communes appelées à évoluer pour devenir des « guides de programmation » ;
- Un PLH opérationnel adossé à une stratégie foncière et immobilière ;
- Un PLH efficient en termes d'usage des fonds publics dans un contexte de baisse globale des dotations.

En 2023, la CAA a validé sa stratégie mobilité 2024-2031 qui se déclinera dans la partie Mobilité du PLUiHM.

En 2024, le PCAET de la CAA a été approuvé. Il constitue la politique de transition écologique et énergétique de l'Auxerrois et s'articulera avec le PLUiHM afin de permettre au territoire de répondre aux défis de l'atténuation du changement climatique et de l'adaptation à celui-ci.

L'élaboration du PLUiHM s'inscrit donc dans ce contexte, imbriquant tant des enjeux globaux que des enjeux locaux ainsi que les interactions entre ces deux échelles. L'Auxerrois s'est engagé dans une démarche de planification ambitieuse, mais réaliste, notamment en faveur d'une préservation et d'une protection des espaces, des ressources et de la biodiversité, la lutte contre l'étalement urbain, le soutien à la dynamique économique locale et à la valorisation de ces atouts patrimoniaux. A ces thématiques, de nouvelles apparaissent pertinentes à traiter à l'échelle intercommunale, et ce

pour une efficacité de l'action publique : l'économie des ressources, l'adaptation et la recherche d'atténuation aux effets du changement climatique, la diversification et le renforcement de l'offre de logements, le développement économique, la mobilité, l'autonomie énergétique ou encore la question de l'alimentation.



Le PADD cible ainsi quatre lignes de force correspondantes aux ambitions politiques que les élus souhaitent porter pour le territoire.

1. Dynamiser le territoire en augmentant sa capacité de résilience face aux défis climatiques, environnementaux et socio-économiques ;
2. Affirmer un mode de vie Auxerrois équilibré et réciproquement profitable, entre ville et campagne ;
3. Préserver et valoriser la qualité des espaces naturels et des paysages porteurs des identités fortes et de la qualité de vie de l'Auxerrois ;
4. Organiser une réponse qualitative et territorialisée aux besoins en logements pour tous, en activités économiques et agricoles.



## LES LIGNES DE FORCE DU PADD

### 1. Dynamiser le territoire en augmentant sa capacité de résilience face aux défis climatiques, environnementaux et socio-économiques

Les enjeux d'adaptation aux effets du changement climatique constituent les invariants à toutes les politiques publiques d'aménagement du territoire, et cela dans un contexte législatif et réglementaire foisonnant qui impose le changement. Face à celui-ci, il existe deux types de réactions : l'atténuation et l'adaptation. Le premier traite ses causes et vise à limiter les émissions de gaz à effet de serre, le second est dans le « vivre avec » en cherchant à réduire la vulnérabilité sociale et écologique. Le PCAET a établi sa stratégie et son plan d'action au travers ces deux approches sur la base du diagnostic suivant : les énergies fossiles représentent 65% des consommations du territoires et les énergies renouvelables produites sur le territoire représentent environ 10% des consommations et même si la tendance est légèrement à la baisse sur le territoire, les émissions de GES restent importantes. Aussi face à ce constat et en articulation avec la stratégie du PCAET, le PLUiHM ambitionne une rationalisation durable et équilibrée du foncier, une gestion économe des ressources (eau, air, sol), une préservation et restauration de la biodiversité, une relocalisation de son alimentation et un développement des énergies renouvelables dans la perspective de l'autonomie énergétique du territoire. Cette ambition s'appuiera sur les richesses écosystémiques et patrimoniales du territoire.

Si la résilience du territoire face aux défis environnementaux s'avère fondamentale, la capacité d'adaptation de l'Auxerrois se mesurera aussi par sa capacité à répondre aux enjeux socioéconomiques, notamment sa capacité à renouveler sa population et à accueillir de nouveaux habitants en ciblant l'accueil de résidents actifs, familiaux et l'accueil étudiants, à même de soutenir et de développer le tissu économique et de service local, à répondre aux besoins engendrés par le vieillissement de sa population, à améliorer les conditions de vie pour tous et le parc existant de logements à assurer un équilibre territorial en appui de mobilités adaptées, etc...

### 2. Affirmer un mode de vie Auxerrois équilibré et réciprocurement profitable, entre ville et campagne

La CAA se situe à l'interface de grandes régions, entre l'Ile de France, le Grand Est et le Centre-Val de Loire et sur l'axe autoroutier Paris-Lyon (autoroute A6). Elle est territoire d'accueil de la préfecture de l'Yonne, porte d'entrée de la Bourgogne – Franche-Comté depuis Paris. Elle s'inscrit également dans un environnement marqué à la fois par le dynamisme de son cœur d'agglomération regroupant les fonctions territoriales structurantes (pôle économique et de formation supérieure, équipements de santé et de loisirs) et par des espaces urbains et ruraux aux spécificités patrimoniales, architecturales, historiques et paysagères reconnues, marqueurs de son identité et de son unité territoriale, entre plateau de Bourgogne et Puisaye, en appui de la vallée de l'Yonne.

L'Auxerrois bénéficie ainsi d'une identité plurielle, riche de la complémentarité entre urbanité et ruralité, mue par un développement différencié selon les spécificités de chaque commune et de chaque secteur géographique. Qu'il s'agisse de la ville-centre ou des jardins de l'Auxerrois (secteur viticole et cerisiers), de la vallée de l'Yonne ou des collines bocagères de Puisaye, le territoire communautaire présente divers modes de vie qu'il convient de confirmer, d'accompagner et/ou de développer afin de répondre aux besoins d'accès aux services et aux équipements, aujourd'hui variables selon l'éloignement aux polarités identifiées dans l'armature territoriale du Schéma de Cohérence Territoriale du Grand Auxerrois. Cette complémentarité et cette diversité doivent favoriser la solidarité entre les communes du territoire et ainsi participer à l'optimisation des structures et infrastructures.

Le projet d'aménagement cherche ainsi à rééquilibrer de manière raisonnée l'offre résidentielle (logement, services, offre de transport et équipements) à l'échelle des 29 communes, tout en ciblant les secteurs les plus propices au développement de façon d'une part à limiter la dispersion, source de consommation d'espaces naturel, agricole et forestier et d'autre part à valoriser et conforter l'identité patrimonial du territoire.

### **3. Préserver et valoriser la qualité des espaces naturels et des paysages porteurs des identités fortes et de la qualité de vie de l'Auxerrois**

Comme évoqué précédemment la CAA bénéficie d'un riche patrimoine naturel et environnemental marquées par sa géomorphologie et sa biodiversité, auquel s'ajoute les milieux agricoles. Cette multiplicité de paysages signe l'identité de tout un territoire. Il s'agit de conforter, de valoriser et de protéger ses qualités naturelles et agricoles tout en répondant à la nécessaire adaptation face aux effets du changement climatique et au nécessaire développement du territoire.

La mise en valeur de ce patrimoine doit conforter la qualité de vie et de bien vivre de ses habitants, doit permettre l'évolution des pratiques agricoles, et des nouvelles formes de loisirs et de tourisme axés sur la nature ; tout en respectant ses fragilités et en assurant sa pérennité.

### **4. Organiser une réponse qualitative et territorialisée aux besoins en logements pour tous, en activités économiques et agricoles**

En tant que ville Préfecture, Auxerre porte une responsabilité territoriale. Elle supporte les principaux services répondant aux besoins du territoire départemental de l'Yonne. Il s'agit donc de conforter et de développer ce rôle et cette attractivité résidentielle et économique.

L'amélioration du parc ancien et la nouvelle offre de logement permettront d'accompagner le développement économique et de favoriser le maintien, le retour et l'arrivée d'actifs, de familles et d'étudiants sur le territoire.

Le rayonnement économique devra permettre de soutenir une dynamique d'innovation et de créativité. Dans un contexte de limitation de la consommation d'espace, il s'agira de mieux articuler

zones d'emplois et d'habitats, de privilégier l'implantation d'activités incompatibles avec l'habitat dans les zones d'activités économiques, d'optimiser et de moderniser les zones d'activités existantes, de garantir les capacités d'accueil d'entreprises, tout en tenant compte des grandes infrastructures routières pour la création de nouvelles zones.

Le territoire se compose majoritairement de terres agricoles et constituent d'une part une plus-value économique et d'autre part un patrimoine bâti agricole diversifié. Le PLUiHM devra préserver les sols à bon potentiel agronomique, permettre le maintien de l'activité agricole, de soutenir une diversification de l'activité ainsi que le développement d'une agriculture de proximité, de filières locales et innovantes.

Ces quatre lignes de force du projet correspondent aux ambitions politiques que les élus souhaitent porter pour le territoire et sont complétées par les orientations générales du PADD conformément au code de l'urbanisme. Ces orientations, déclinées en quatre axes, viennent préciser les quatre lignes de forces. Ces axes sont numérotés pour une meilleure lisibilité du document, mais ne sont pas hiérarchisés. Ils fonctionnent en complémentarité les uns avec les autres.

Les quatre axes sont ainsi répartis :

#### **2 axes transversaux :**

- Axe 1 : Engager l'auxerrois dans l'adaptation aux effets du changement climatique dans le respect de sa patrimonialité plurielle
- Axe 2 : Conforter les leviers d'attractivité de l'Auxerrois pour un développement dynamique et ancré aux valeurs locales

#### **2 axes thématiques :**

- Axe 3 : Volet habitat - Répondre aux besoins des ménages et aux enjeux des transitions nécessaires pour un habitat résilient
- Axe 4 : Volet Mobilité – Faire évoluer les pratiques de mobilités de l'Auxerrois



## AXE 1 - ENGAGER L'AUXERROIS DANS L'ATTENUATION ET L'ADAPTATION AUX EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE DANS LE RESPECT DE SA PATRIMONIALITE PLURIELLE

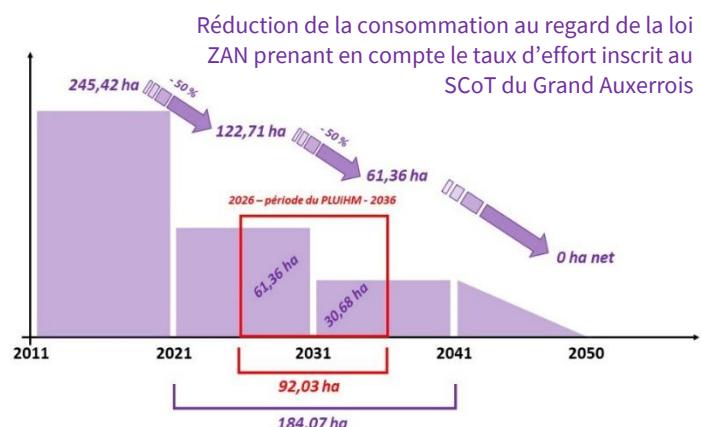
### RATIONALISATION DURABLE DES MODES DE VIE ET D'AMENAGER

#### Orientation n°1.1: Vers un urbanisme durable, en privilégiant le renouvellement et l'intensification des espaces urbains et villageois

« Les politiques de sobriété recouvrent les mesures et les pratiques quotidiennes qui permettent d'éviter la demande en énergie, en matériaux, en terres, en eau, tout en assurant le bien-être de toutes et tous, dans le cadre des limites planétaires » (3e volet du rapport du GIEC (avril 2022, p. 35 du résumé pour décideurs).

Le PADD doit définir un objectif chiffré de modération de la consommation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (ENAF) s'inscrivant dans la trajectoire Zéro Artificialisation Nette (ZAN) à l'horizon 2050. L'objectif est ainsi de réduire de moitié la consommation d'ENAF qui a eu lieu lors de la dernière décennie, c'est-à-dire sur la période 2011-2021. La Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois a fait le choix d'un travail approfondi sur la consommation d'espace intervenue sur son territoire sur la période de référence 2011-2021, elle a estimé cette consommation à 245,42 ha sur son territoire. Afin d'atteindre le ZAN, le PLUiHM doit être compatible au Schéma de Cohérence Territorial (ScOT) du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Grand Auxerrois. Approuvé le 22 octobre 2024, celui-ci s'appuie sur une trajectoire de réduction de 50 %.

Appliqué au territoire et se basant sur l'estimation faite par la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois pour la période de référence (2011-2021), l'enveloppe globale de consommation d'ENAF s'élève à 184,07 ha sur la période 2021-2041.



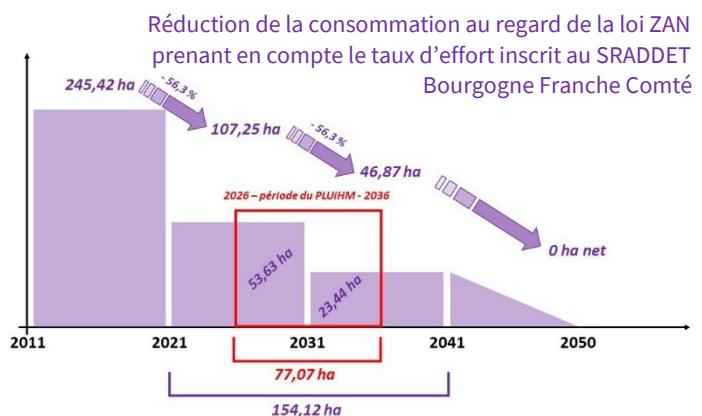
À titre d'information, le ScOT du PETR du Grand Auxerrois attribue à la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois une enveloppe de consommation d'espace de 136 ha pour la période 2022-2042 dont 90ha à destination du développement économique et des équipements et 46 ha à destination de l'habitat.

Par ailleurs, la Région Bourgogne Franche-Comté a approuvé, les 17 et 18 octobre 2024, la modification de son Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SRADDET). Le taux d'effort fixé par ce document pour le PETR du Grand Auxerrois est de 56,3%, sur la période 2021-2041. Le PETR devra mettre son SCoT en conformité avec ce taux d'effort d'ici.

En application de la hiérarchie des normes, le PLUiHM est tenu de se conformer au SCoT en vigueur, sans obligation juridique de prise en compte du SRADDET ni d'anticipation de sa future révision.

Néanmoins, bien que le respect du SCoT du PETR du Grand Auxerrois constitue la seule exigence réglementaire à ce jour, le PLUiHM s'inscrit volontairement dans une logique de convergence avec les objectifs du SRADDET, notamment en matière de sobriété foncière. Ainsi, sur la base des estimations affinées, réalisées par la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois pour la période de référence,

**l'enveloppe globale d'ENAF, recalculée selon le taux d'effort du SRADDET, s'élève à 154,12 hectares pour la période 2021-2041**



La poursuite de cet objectif conduirait à des enveloppes globales de consommation d'ENAF à ne pas dépasser par période de 10 ans :

- 2021-2031 : 107,25 ha
- 2031-2041 : 46,87 ha

*Ces éléments chiffrés sont un calcul théorique, et modifiables par simple adaptation selon la base de référence réelle et/ou l'évolution de la loi concernant le zéro artificialisation nette.*

Mettre en place les principes d'aménagement et de rationalisation durable et équilibrée des espaces :

- Maîtriser le développement urbain par la priorisation et l'optimisation du tissus urbain, la reconquête des friches (urbaines, industrielles, délaissés, etc...), la réaffectation du bâti existant, la recomposition foncière des tènements sous-occupés ;
- Rénover le parc de logements existants, luttant ainsi contre la vacance et améliorer la performance énergétique des logements, participant ainsi à la décarbonation et améliorant le confort d'habiter ;

- Construire des logements et accueillir des services et des activités économiques en s'appuyant sur l'armature urbaine, évitant ainsi l"étalement et le mitage urbain ;
- Veiller à un développement du territoire équilibré et respectueux de ses ressources, limitant la consommation d'ENAF qui respectera les capacités d'accueil existantes et projetées des réseaux urbains (alimentation en eau potable, assainissement), les aléas (zone inondable, gonflement d'argile, etc.) ;
- Favoriser la renaturation, la désartificialisation et la désimperméabilisation ;
- Conforter et renforcer les lisières entre espaces bâtis et non bâtis, entre espaces urbains et espaces agricoles et naturels ;
- Préserver en priorité les secteurs agricoles à bon potentiel agronomique ;
- Favoriser les systèmes agricoles durables et résilients par une bonne optimisation de l'utilisation des sols en lien avec les potentiels agronomiques et les changements climatiques ;
- Favoriser les aménagements permettant le développement des modes actifs. La sobriété est recherchée et renforcée par la valorisation des modes actifs pour les déplacements contraints par la création d'infrastructures adaptées (aménagements sécurisés, flottes vélos, etc.) et par le renforcement de la proximité des fonctions et des aménités du quotidien. L'intensification des espaces urbains par la plus grande proximité entre les fonctions territoriales contribue également à favoriser le recours à des modes actifs, favorables à l'activité physique et la sobriété énergétique.

## OPTIMISER LA RESILIENCE DES ESPACES DE NOS VILLAGES ET NOS VILLES

Dans un contexte d'atténuation et d'adaptation au changement climatique, la résilience des territoires désigne la capacité de tous les acteurs d'un bassin de vie à s'adapter à des chocs majeurs et à des traumatismes soudains comme chroniques, à s'organiser, à se transformer, et ce pour apprendre de leurs fragilités et en sortir collectivement renforcés.

Sur l'Auxerrois, l'impératif d'organiser le territoire en faveur de sa résilience face aux effets du changement climatique s'inscrit en complémentarité d'une démarche d'urbanisme favorable à la santé, et ainsi affirmer la qualité du cadre de vie, ériger l'Auxerrois comme territoire où il fait bon vivre.

### Orientation n°1.2 : Préserver les populations des risques et des nuisances

Anticiper les effets du dérèglement climatique passe par l'intégration des risques naturels actuels et futurs (inondation, ruissellement, débordement de la nappe à l'affleurement, retrait et gonflement d'argiles, etc.) à tout projet d'aménagement. Il nécessitera une meilleure prise en compte des milieux au travers d'une protection des espaces en question et d'adapter l'urbanisation à l'ensemble de ces risques.

Concernant les risques liés à l'inondation, cela nécessitera notamment de favoriser la perméabilité des sols notamment dans les espaces artificialisés, de maintenir et/ou restaurer la divagation du lit du cours d'eau, préserver les zones humides avérées, etc.

Au-delà de la prise en compte des servitudes inhérentes aux risques et de l'adaptation au changement climatique, le PLUi-HM s'attachera également à limiter et à adapter la constructibilité à proximité de sites générateurs de risques et de nuisances (sonores, atmosphériques, olfactifs, électromagnétiques ...).

### Orientation n°1.3 : Permettre aux exploitations agricoles de se maintenir, de se diversifier et de se développer.

Dans un territoire rural comme celui de l'Auxerrois, la préservation des populations contre les nuisances passe aussi par la possibilité laissée aux exploitations agricoles de se développer ou se délocaliser à l'extérieur des centre-bourgs, de travailler sur les franges urbaines et permettre une meilleure circulation des engins agricoles hors des axes principaux notamment par le renforcement ou la création des réseaux de chemins.

## **Orientation n°1.4 : Engager l'adaptation des espaces en faveur d'un urbanisme favorable à la santé**

Les façons dont sont conçus les espaces urbains contribuent à faciliter des modes de vie plus sains. Les projets d'aménagement, en renouvellement comme en extension des espaces bâties déjà constitués, concourront à améliorer le cadre de vie de l'Auxerrois, favorable à la santé.

- Décarbonation des modes de vie limitant ainsi les émissions de gaz à effet de serre ;
- Confort du logement que ce soit dans le neuf ou la rénovation : isolation thermique et phonique, qualité de l'air, luminosité, accessibilité, etc...
- Recourt à des modes de déplacements actifs tant pour les besoins du quotidien que pour le loisir, cela contribuera également au bien être des habitants (sport et loisirs)
- Report modal vers des moyens de transports décarbonés
- Promouvoir les énergies renouvelables mais aussi l'innovation énergétique en impulsant la transition vers l'hydrogène vert
- Favoriser l'accès à une alimentation saine en appui du Projet Alimentaire Territorial (PAT) approuvé en avril 2024, identifier les espaces nécessaires à sa mise en œuvre, le développement de lieux de distribution de produits locaux en circuits courts et le maintien d'une agriculture de proximité dynamique.

## **Orientation n°1.5 Replacer la nature et les sols au cœur des projets d'aménagement**

Il s'agit de favoriser la désartificialisation, la désimperméabilisation, la renaturation, la végétalisation des espaces très minéralisés, afin de favoriser les îlots de fraîcheur, d'améliorer le confort de vie en ville et en centre-bourgs, ainsi que plus largement, préserver les espaces naturels à forte capacité de séquestration carbone (prairies humides, espaces boisés, tourbières) pour limiter l'apport dans l'atmosphère des émissions de GES et préserver les sols à bon potentiel agronomique.

## DES ENSEMBLES PAYSAGERS ET NATURELS DE QUALITE

La forte présence d'Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (ENAF), porteurs de ces richesses constitue une opportunité dans les objectifs d'atténuation des effets du changement climatique sur les milieux comme sur les modes de vie.

- Rôle climatique : puits de carbone, régulation du climat, préservation de la ressource en eau et des milieux humides
- Rôle environnemental: abris et conditions favorables pour la régénération de la biodiversité, rafraîchissement, paysages

### Orientation 1.6 : Préserver la mosaïque de paysages, identité d'un territoire

La mosaïque paysagère est à la fois de qualité et diversifiée. Cela s'explique par une géomorphologie riche et complexe, son sous-sol et ses reliefs, entre plateau de Bourgogne, vallées de l'Yonne, du ru de Baulche et du ru de Sinotte, par sa couverture végétale naturelle et agricole, ses coteaux viticoles et ses cerisiers, ses plaines agricoles et bocages de la Puisaye. Il s'agit aussi d'un paysage culturel, c'est-à-dire un paysage modelé conjointement par l'action de l'homme et de la nature.

Cette diversité et cette richesse doivent être mises en valeur, préservées, voire restaurées, il faut éviter l'uniformisation. Elles concourent à la qualité de son cadre de vie, offrent à ses habitants la possibilité d'adopter un mode de vie entre ville et campagne. Elle doit également être porteuse des mobilités actives, par une protection des chemins de halage, des chemins ruraux et des ceintures vertes.

L'eau, dans le paysage auxerrois, est autant un marqueur du territoire qu'un enjeu de préservation et de qualité : l'Yonne, axe symétrique et artère de l'agglomération, le ru de Baulche et le ru de Sinotte, le canal du Nivernais. Les voies fluviales, avec le Port de plaisance d'Auxerre et les haltes nautiques de l'Auxerrois participent à l'attractivité territoriale, notamment touristique.

Le paysage est naturel mais aussi bâti. Le patrimoine bâti, entre monuments historiques classés ou inscrits, site patrimonial remarquable pour le centre-ville d'Auxerre, centres bourgs viticoles, patrimoines vernaculaires, présente une certaine unité dans un écrin paysager diversifié.

Les énergies renouvelables, les installations liés aux réseaux d'énergie ou de télécommunication devront être intégrés dans le paysage et si possible enfouis.

Pour finir, le paysage est également un enjeu touristique pour le territoire.

### Orientation n°1.7 : Protéger les espaces constitutifs des trames verte, bleue, brune et noire de l'Auxerrois

Préserver, restaurer et renforcer la trame verte, bleue afin d'augmenter et de maintenir sa fonctionnalité écologique sur le territoire. Il s'agit des espaces supports de la richesse biologique de

l'Auxerrois, tant les réservoirs que les continuités écologiques, notamment ceux faisant d'ores et déjà l'objet de mesures de préservation ou de protection (ZNIEFF de type 1 ou 2, APB, Natura 2000, etc.) :

- Espaces en eau (rivière et rus, étangs et mares, roselières sèches et calcicoles, ...) et milieux humides : prairies, zones humides, fourrés ripicoles et bas-marais, gravières de Gurgy, de la plaine de la Sausse, méandres de l'Yonne à Appoigny et Gurgy, etc.
- Espaces de pelouses, sur les friches calcaires sur les coteaux notamment ;
- Espaces boisés, au travers de leur entretien, le cas échéant du renouvellement des individus et des essences plantés plus adaptées au réchauffement climatique, du débroussaillage et du maintien d'une distance de retrait avec l'urbanisation ;
- Espaces agricoles, composites et divers, avec le maillage bocager aux abords des forêts principales de l'Auxerrois, les vergers de cerisiers sur le secteur du Jardin de l'Auxerrois, les prairies, supports d'activités d'élevage.

Protéger les trames spécifiques, complémentaires aux trames vertes et bleues qui participent au développement de la biodiversité :

- Protéger la trame verte et bleue de la pollution lumineuse par la délimitation d'une trame noire
- Préserver ou restaurer la qualité des sols, afin d'optimiser la qualité et la richesse de la trame brune.

Renforcer la nature en ville pour favoriser la biodiversité dite « ordinaire » dans le tissu urbain, préserver les alignements d'arbres, les jardins, les vergers (etc.), offrir des îlots de fraîcheur et des espaces de respiration, favoriser la désimperméabilisation et la renaturation des espaces publics et privés, encourager la végétalisation des sols, voire des toitures et des murs.

### **Orientation 1.8 : Qualifier les transitions des espaces urbains**

Les coupures d'urbanisation constituent des espaces de respiration et participent à la diversité des paysages, offrent des panoramas. Elles doivent être préservées car fragiles. Il conviendra donc de ménager les zones de contact entre les espaces bâties et non bâties, au travers d'une gestion adaptée des lisières urbaines et villageoises pour des transitions paysagères et écosystémiques douces et qualitatives.

La qualité paysagère des entrées de ville, des communes et de l'agglomération, des zones d'activité sera à améliorer.

### **Orientation n°1.9 : Valoriser, préserver et développer la souveraineté des ressources**

La souveraineté des ressources est un enjeu crucial pour le territoire. En lien avec les enjeux nationaux, l'Auxerrois souhaite tendre vers le contrôle et la gestion de ses ressources naturelles de manière indépendante sans dépendre excessivement de l'extérieur. Ce mode vertueux de production de la ville et des villages traduit aussi l'ambition de limiter l'impact de nos modes de vie sur les ressources tant naturelles (eau, sol, boisements, etc.) qu'environnementales (paysages, qualité de l'air) par une gestion responsable, optimisée et sécurisée de la ressource en eau potable, de l'énergie, des carrières et des déchets et par la diversification des sources d'énergie

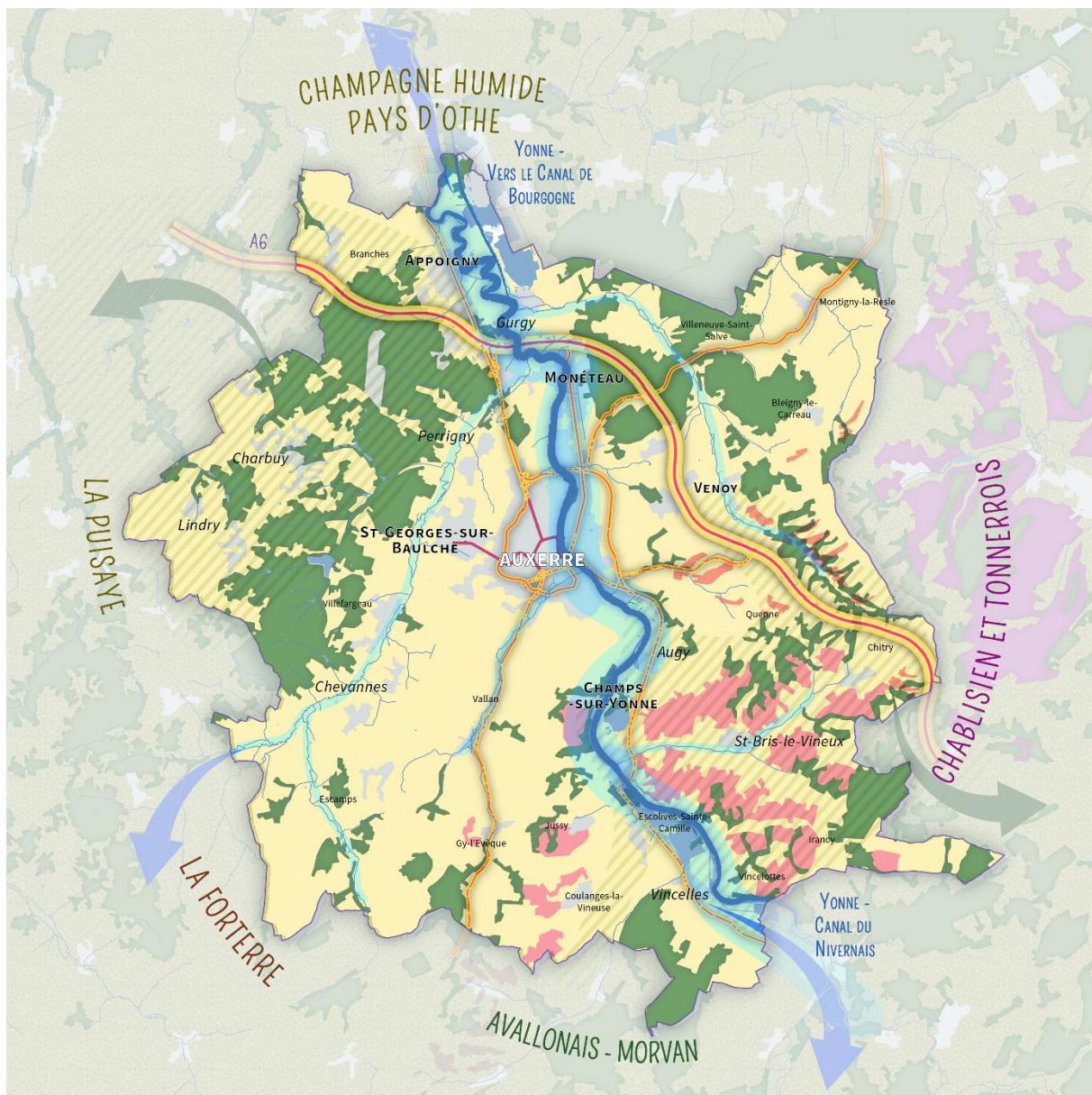
Préserver la ressource en eau, il est primordial de préserver le cycle de l'eau tant en qualité qu'en quantité. La ressource en eau offre actuellement une autonomie qualitative au territoire qui doit être protégée. Une démarche écologique globale de gestion des eaux pluviales sera également mise en œuvre.

Favoriser et encadrer les dispositifs de production d'énergies renouvelables diversifiés, performants, voir innovants, pour décarboner nos modes de vie et tendre à une autonomie énergétique du territoire. Dans le respect des équilibres paysagers, le déploiement de dispositifs de production d'énergies renouvelables doit donc être réalisé de manière qualitative, ciblée et encadrée, et ce quel que soit le type de dispositif aménagé (parc photovoltaïque, méthaniseur, éolien, etc.). Cet objectif de bonne intégration des EnR, tant dans le grand paysage que dans celui de plus grande proximité (entrée de ville, covisibilité, etc.) concourt à conjuguer valeur patrimoniale de l'Auxerrois et nécessité de diversification du mix énergétique. Les installations d'éoliennes marquant déjà le paysage de l'Auxerrois, la priorité sera donnée au développement du photovoltaïque (en privilégiant les surfaces de toiture ou les espaces déjà artificialisés ou dégradés), à la valorisation de la biomasse et du biogaz (bois énergie, valorisation des sous-produits agricoles), ainsi qu'à d'autres énergies alternatives comme la géothermie ou la production hydroélectrique.

Définir une gestion performante et différenciée des déchets, favoriser la diminution, le réemploi, voire la revalorisation énergétique.

## Axe 1 - Engager l'auxerrois dans l'atténuation et l'adaptation aux effets du changement climatique dans le respect de sa patrimonialité plurielle

### Trames écologiques et activités agricoles



**Préserver la mosaïque de paysages, identité du territoire**

**LA PUISAYE** Préserver les motifs architecturaux et paysagers liés aux entités paysagères voisines de l'Auxerrois

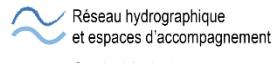
**Protéger les espaces constitutifs des trames verte, bleue, brune et noire de l'Auxerrois**



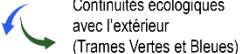
Espaces forestiers



Prendre en compte la trame Pelouses du SRCE



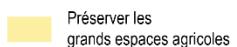
Réseau hydrographique et espaces d'accompagnement



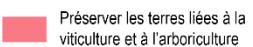
Continuités écologiques avec l'extérieur (Trames Vertes et Bleues)

**Permettre aux exploitations agricoles de se maintenir et de se développer**

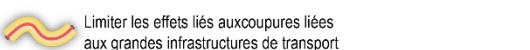
**Préserver les espaces agricoles à forte valeur agronomique ou patrimoniale pour permettre le développement des exploitations agricoles**



Préserver les grands espaces agricoles



Préserver les terres liées à la viticulture et à l'arboriculture



Limiter les effets liés aux coupures liées aux grandes infrastructures de transport

**AUXERRE** Ville centre

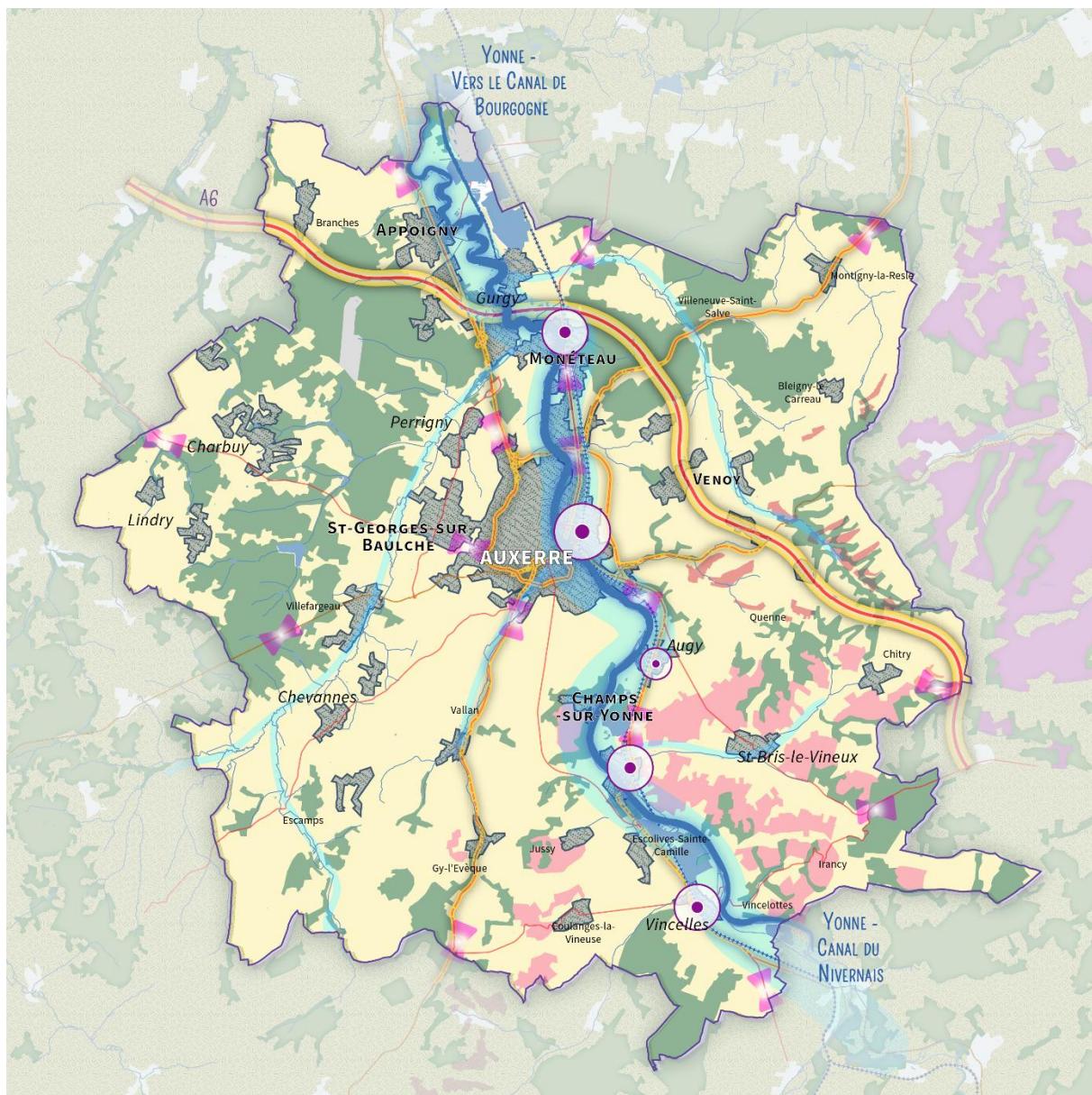
St-GEORGES-SUR-BAULCHE Communes relais

Chevannes Communes de proximité

Vallan Communes rurales

## Axe 1 - Engager l'auxerrois dans l'atténuation et l'adaptation aux effets du changement climatique dans le respect de sa patrimonialité plurielle

*Adaptation des espaces et urbanisme durable*



### Engager l'adaptation des espaces en faveur d'un urbanisme favorable à la santé

#### Préserver les populations des nuisances et des risques

Intégrer le risque d'inondation (débordement, ruissellement et remontée de nappes) dans les projets d'aménagement

Limitier l'exposition aux sources de nuisances sonores et atmosphériques le long des axes routiers

Ménager des espaces de transition adaptés entre les tissus bâties et les espaces agricoles ou naturels

Accroître la présence du végétal en milieu urbain

### Vers un urbanisme durable, en privilégiant le renouvellement et l'intensification des espaces urbains et villageois

Prioriser les tissus bâties existants pour la mise en oeuvre des objectifs d'aménagement (mobilisation des friches, remise sur le marché des logements vacants, etc.)

Travailler la qualité urbaine des entrées de ville et d'agglomération

#### AUXERRE

Ville centre

#### ST-GEORGES-SUR-BAULCHE

Communes relais

#### Chevannes

Communes de proximité

#### Vallan

Communes rurales



Gare d'Auxerre - Saint-Gervais



Gares et arrêts ferroviaires



## **AXE 2 - CONFORTER LES LEVIERS D'ATTRACTIVITE DE L'AUXERROIS POUR UN DEVELOPPEMENT DYNAMIQUE ET ANCRÉ AUX VALEURS LOCALES**

Cette ambition s'inscrit dans l'objectif d'affirmer la place stratégique de l'Auxerrois comme territoire intermédiaire entre les grandes polarités métropolitaines. Sa situation sur les axes autoroutiers Paris<>Lyon et Paris<>Dijon, combiné à des dessertes aérienne (activités aériennes internationales d'affaires et de loisirs), ferroviaire (quatre gares) et fluviale (port de plaisance et entrée du canal du Nivernais), la présence des services et fonctions administratives structurantes (centre hospitalier, Préfecture, Conseil Départemental, etc.) sont, avec le patrimoine naturel et architectural, le dynamisme culturel, les atouts d'un développement maîtrisé et ambitieux du territoire.

### **FAVORISER DES MODES DE VIE EQUILIBRES ET HARMONIEUX ENTRE URBAIN ET RURAL**

#### **Orientation n°2.1 : Garantir un niveau d'équipements et de service adapté aux besoins des habitants et des usagers du territoire**

Le développement résidentiel bénéficie de la mise en valeur du cadre de vie privilégié de l'Auxerrois développé dans l'axe 1 du présent PADD, et de sa proximité avec les aménités naturelles et paysagères. La stratégie du territoire pour attirer de nouveaux résidents et compléter le parcours résidentiel sur l'Auxerrois, s'appuie sur l'affirmation d'une armature territoriale constituée de pôles urbains et des villages complémentaires. L'objectif est de permettre à l'ensemble des habitants de disposer d'une offre en services et en équipements répondant à leurs besoins. Le confortement de cette armature territoriale participera au maintien, le cas échéant, le renforcement des pôles structurants actuels qui, par leur histoire et leur poids démographique comme économique, ont déjà un rôle de locomotive à l'échelle de l'Auxerrois et au-delà.

En appui d'une armature urbaine hiérarchisée, le PLUi-HM s'efforcera d'accompagner l'évolution de la population tant quantitative (nombre d'habitants) que qualitative (profils des ménages et des résidents, catégories socio-professionnelles, etc.). L'accompagnement des besoins résidentiels suppose une répartition spatiale équilibrée et équitable des efforts entre les communes de l'Auxerrois, en matière de production de logements, d'accueil de nouvelles activités, et en lien avec le niveau de desserte par les solutions de mobilités décarbonées ou collectives.

Pour cela, et en compatibilité avec le SCoT du Grand Auxerrois, le territoire communautaire, renforcera son armature territoriale pour affirmer des solidarités locales entre les communes du territoire et assurer un équilibre et une résonance entre l'urbain et le rural suivant une vision prospective du fonctionnement à venir.

- **Les communes rurales**: un développement maîtrisé qui s'inscrit dans une logique de frugalité, de façon à mettre en avant leurs qualités patrimoniales et paysagères, valoriser leur richesse naturelle et leur cadre de vie, et pérenniser les activités agricoles qui les composent.
- **Les communes de proximité** : l'attractivité résidentielle suppose le maintien et/ou le développement de services et commerces de proximité pour favoriser la dynamique des espaces ruraux et centres-bourgs. Le maintien de leurs services est primordial pour assurer un maillage territorial performant en termes d'équipements et de services.

La mutualisation des lieux et les liens entre les communes rurales et de proximité seront aussi à rechercher pour offrir le bon niveau d'équipement global à la population.

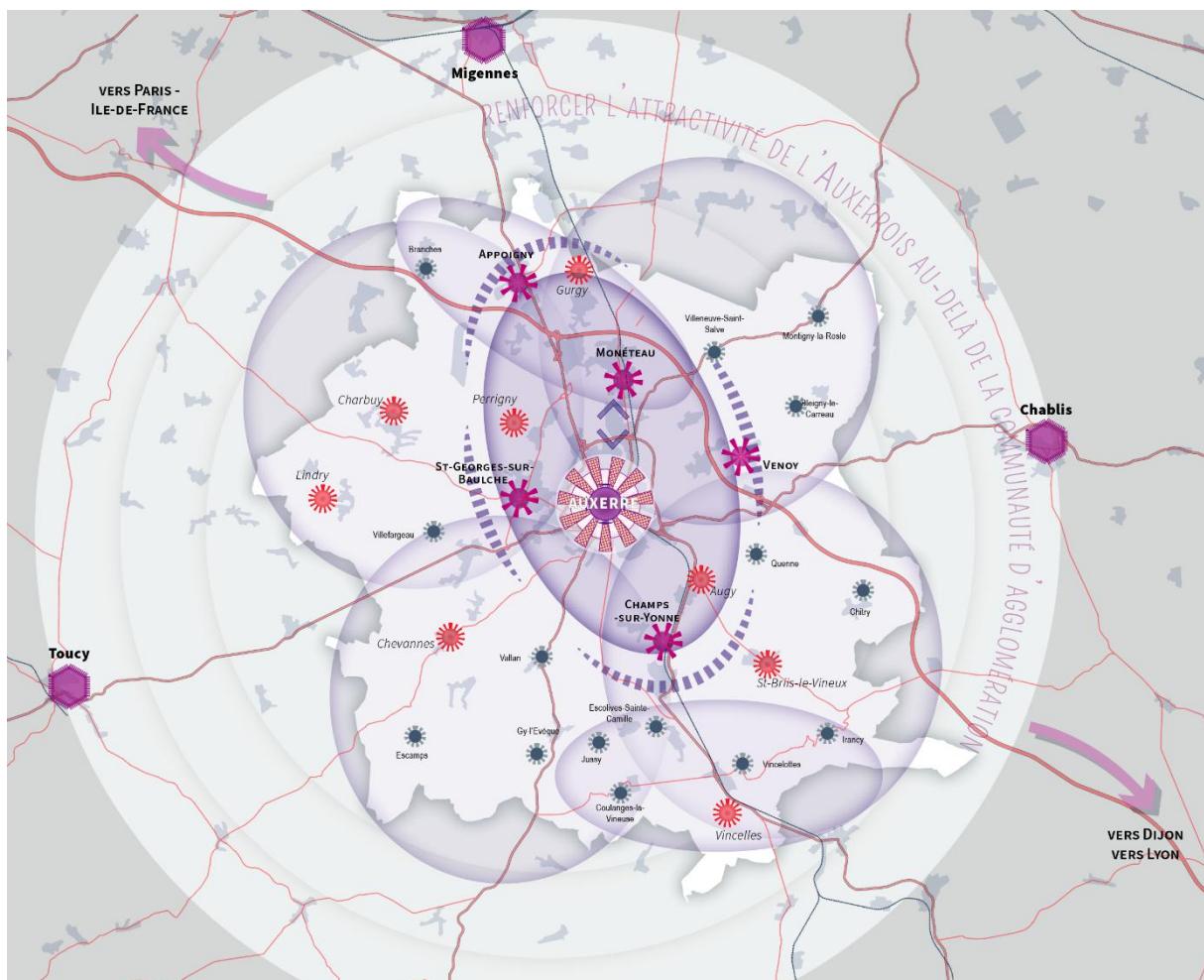
- **Les communes relais**, complètent l'offre de la ville centre afin de garantir une offre territoriale complète en matière de parcours résidentiel des habitants (logements), des entreprises (espaces d'activités), d'offre d'emplois, d'équipements commerciaux et de services de proximité, d'offres de mobilité avec les gares SNCF et le réseau de bus urbain.
- **La ville centre**, la conforter en tant que Ville Préfecture dans toutes ses aménités urbaines, redynamiser et animer son centre-ville tout en veillant à la protection et à la mise en valeur de son patrimoine historique et culturelle, renforcer ses équipements structurants notamment de santé, de formations (parcours scolaire, universitaire et alternance), de desserte (pôle d'échange multimodal en lien avec la gare, développement du port fluvial, réalisation de la LISA, etc...), de sports et de loisirs, de commerces, etc...

Cette armature territoriale permettra également un rayonnement sur un bassin de vie plus étendu que l'Auxerrois administratif.

Le rééquilibrage et l'unité territoriale s'appuieront aussi sur :

- La diversification de l'offre culturelle et de loisirs à l'échelle de l'agglomération, d'abord à destination des habitants mais également en lien avec le rayonnement touristique ;
- L'amélioration de la desserte et du maillage de toutes les parties de l'Auxerrois, par les solutions de mobilités actives ou collectives les plus adaptées : offre de covoitage, mise à disposition de vélos à prix attractif, continuités cyclables, transports collectifs et à la demande, etc.

## L'armature urbaine du PLUi-HM de la CA de l'Auxerrois



### Armature urbaine de l'Auxerrois

- Communes rurales
- Communes de proximité
- \* Communes relais
- Ville centre
- Pôles extérieurs à l'Auxerrois

### Objectifs stratégiques

- Structurer des bassins de vie de proximité à l'échelle desquels s'organisent des offres complètes de proximité
- Organiser des complémentarités au sein de l'armature urbaine pour un développement équilibré et hiérarchisé, au bénéfice des habitants
- Pérenniser le rayonnement de l'Auxerrois sur un espace élargi, au-delà des limites de la communauté

## PROMOUVOIR DES ACTIVITES ECONOMIQUES DIVERSIFIEES QUI SOUTIENNENT LA VITALITE DU TERRITOIRE

Le développement économique Auxerrois se doit d'être acteur de la transition écologique du territoire. L'Auxerrois dispose d'un tissu économique avec un certain équilibre entre les différents domaines d'activités, tant présentiels (grandes administrations et équipements de santé ou de formation, commerces, services à la population, construction) que productives (industries, artisanat, agriculture, recherche & développement). C'est cette diversité préservée que le projet d'aménagement vise à pérenniser au travers d'une approche multiple, complémentaire et compatible avec les enjeux environnementaux : la préservation des atouts intrinsèques des filières à l'ancrage local, l'accueil de nouvelles activités, depuis les aires urbaines contraintes, ou l'appui à la constitution de domaines émergents.

### Orientation n°2.2 : Favoriser l'emploi et le développement des activités économiques

Afin de favoriser l'emploi, il est nécessaire de faciliter le maintien et l'implantation des entreprises, en intégrant l'objectif d'une utilisation rationnelle et optimisée de l'espace. Il est également nécessaire d'améliorer le lien entre emploi et habitat.

- Assurer la mixité fonctionnelle au sein des tissus urbains, dans les centralités urbaines, avec les activités commerciales et de services nécessaires à leur animation, ou les secteurs résidentiels dans la mesure où les activités économiques sont compatibles avec la fonction d'habitat ;
- Accompagner le renouvellement, l'adaptation et la modernisation du foncier et de l'immobilier à vocation économique, par la mise en place d'une stratégie foncière communautaire d'optimisation des espaces d'activités déjà urbanisés (repérage et traitement des friches, remembrement) ;
- Accompagner la mutation et la réversibilité des zones comme des bâtiments d'activités ;
- Affirmer l'armature économique de l'Auxerrois, en appui de l'armature urbaine précitée, pour faciliter la réindustrialisation, l'innovation, en confirmant et/ou en développant des ZAE communautaires, structurantes, au plus proche des infrastructures de transport et/ou de sites en lien avec l'activité. La maîtrise foncière sera également un enjeu afin d'attirer les investisseurs, les entrepreneurs et les talents ;
- Garantir la diffusion de l'activité économique sur tout l'Auxerrois, tant dans les ZAE structurantes que dans les zones artisanales de proximité qui, si elles s'inscrivent dans les objectifs supra, pourront accompagner les besoins de développement des activités artisanales ou de petites industries ;
- Maintenir et enrichir la diversité et la complémentarité des activités économiques et servicielles indispensable à la fidélisation des actifs et des entreprises, en particulier les administrations et les services publics et parapublics (centre hospitalier, établissements d'enseignement supérieur, structures dédiées à la culture et aux loisirs), les commerces structurants (zones commerciales), etc. ;

- Valoriser les bonnes conditions de desserte et de circulation sur l'Auxerrois : outre les deux sorties de l'autoroute A6 (Paris <> Lyon, Paris <> Dijon), la gare SNCF d'Auxerre, l'aéroport d'Auxerre Branches et le port fluvial d'Auxerre et son réseau de haltes nautiques, les conditions seront améliorées par la réalisation du contournement sud d'Auxerre dit « la LISA » afin de sécuriser et diminuer les flux de transit, les nuisances sonores et de concentrations de pollutions atmosphériques au cœur d'Auxerre, et de fluidifier les liens entre les communes de l'agglomération.

### **Orientation n°2.3 : Pérenniser le rayonnement de l'Auxerrois, pôle d'équipement régional**

L'Auxerrois vise aussi à affirmer son rayonnement vis-à-vis des acteurs économiques extérieurs au territoire. Pour cela, il s'agira de renforcer les grands équipements qui relient l'Auxerrois aux dynamiques extérieures.

L'agglomération accueille d'importants équipements lui permettant de rayonner à une échelle interdépartementale et au-delà : l'aéroport Auxerre-Branches, les gares SNCF, le canal du Nivernais, le Parc des Expositions et les salles de spectacles, les deux Instituts Universitaires de Technologie, l'Établissement Public Local des Terres de l'Yonne, le stade de l'Abbé Deschamps et son centre de formation, le patrimoine de l'Auxerrois, le site archéologique d'intérêt national d'Escolives-Sainte-Camille, le Site Patrimonial Remarquable d'Auxerre ... L'objectif est d'assurer leur pérennité et de favoriser les projets d'ampleur similaire, notamment de poursuivre le développement de l'offre universitaire participant au maintien et à l'accueil des jeunes sur notre territoire, en lien avec le projet de renouvellement de la population, et d'anticiper les besoins associés (logements étudiants, etc.), de requalifier et moderniser le port fluvial et les haltes nautiques le long de l'Yonne et du canal du Nivernais afin de renforcer le tourisme fluvial et fluvestre à l'échelle du Département, de relocaliser une offre en campings sur le fuseau de l'Yonne, de permettre le développement des équipements sportifs à rayonnement national.

### **Orientation n°2.4 : Diversifier les activités agricoles et viticoles**

Les activités agricoles sont l'expression des différentes conditions naturelles et pédologiques au sein de l'Auxerrois, territoire riche de diverses productions : les grandes cultures sur les plateaux de Bourgogne, l'élevage dans les vallées du Ru de Baulche et du ru de Sinotte (Nord-Est), la viticulture sur les coteaux du Sud-Est et les cerisaires au Sud et au Sud-Est). Cette diversité est un levier pour le développement économique de l'Auxerrois et pour assurer à ses habitants une alimentation locale de qualité. Il s'agira notamment de pérenniser les activités agricoles et viticoles à forte valeur ajoutée (les AOP et AOC viticoles, les fromages, les cerises de l'Yonne) ou qui contribuent aux besoins alimentaires locaux, en lien avec le Programme Alimentaire Territorial de l'Auxerrois.

Pour cela, les espaces agricoles sont préservés de l'urbanisation, les projets d'aménagement préservent la fonctionnalité et la pérennité des exploitations agricoles. Celles-ci peuvent en outre se développer par

la construction de nouveaux bâtiments ou installations même en dehors des centres-bourgs, à la condition d'une bonne intégration dans les paysages, en particulier ceux les plus identitaires (coteaux viticoles, co-visibilité de coteaux à coteaux), ou par la diversification de leurs activités en favorisant le développement d'outils de transformation à la ferme et les aménagements nécessaires à l'accueil à la ferme (visites, hébergement...), ce qui peut passer par un changement de destination de bâtiments existants notamment. Il est également nécessaire de permettre le développement « aval » des filières (stockage, transformation, commercialisation). L'agriculture est également en mesure de participer grandement au développement des énergies renouvelables sur le territoire, la pose de panneaux photovoltaïques sur les toits des bâtiments agricoles est encouragée. Le développement des énergies renouvelables sur terres agricoles doit permettre de concilier les objectifs de production d'énergie renouvelable et le maintien voire le développement des activités agricoles. Il s'agira aussi de faciliter la transformation des activités et systèmes agricoles en prévision des changements climatiques (repenser et réguler les systèmes d'irrigation, protéger et développer les haies etc.)

## ASSEOIR LA DESTINATION TOURISTIQUE « AUXERROIS »

L'agglomération de l'Auxerrois est labellisée « Ville et Pays d'Art et d'Histoire » (VPAH). Ce label récompense les territoires qui s'engagent dans une politique de sensibilisation des habitants, des visiteurs et du jeune public à la qualité du patrimoine, de l'architecture et du cadre de vie. En effet, l'Auxerrois est reconnu pour sa richesse architecturale, le foisonnement de ses monuments classés et inscrits, la diversité de son patrimoine naturel et fluvial, traduction d'une histoire commune.

Si la protection des paysages et des patrimoines bâties des villages et des villes de l'Auxerrois constitue déjà un objectif pour l'amélioration de la qualité du cadre et des conditions de vie des résidents, elle concourt aussi à leur valorisation touristique. En effet, l'Auxerrois souhaite devenir un espace de tourisme en tant que tel, positionné sur le *Slow Tourism*, éloge de la lenteur (modes de déplacements – fluvial et fluvestre, balade rando vélo), de la nature ou des espaces (paysages et espaces diversifiés préservés) et de l'art de vivre local (vignobles, gastronomie bourguignonne).

### Orientation n°2.5 Préserver et valoriser les grands pôles d'attraction touristique matériels comme immatériels

Tout comme le patrimoine naturel, le patrimoine architectural et culturel de l'Auxerrois est diversifié. L'occupation humaine du territoire est identifiée dès le Néolithique et s'intensifie à l'époque Gallo-Romaine, Auxerre – Autessiodorum à l'époque, devenant la ville centre. Le territoire est riche de cette histoire archéologique et patrimoniale mais aussi contemporaine avec de nombreux immeubles inscrits, classés aux monuments historiques ou encore labellisés « Architecture contemporaine remarquable ».

- Préserver et mettre en avant les joyaux patrimoniaux, tant bâties (Site Patrimonial Remarquable d'Auxerre, site archéologique d'intérêt national d'Escolives-Sainte-Camille,

monuments historiques, ensembles religieux, canal du Nivernais, bâties rurales anciennes, villages viticoles au caractère affirmé, patrimoine vernaculaire, etc.), que non bâtis (préservation des paysages viticoles, des vergers et cerisaires de l'Auxerrois, des espaces d'étangs et de forêt, des alignement d'arbres, des espaces de biodiversité, etc.) ou culturelles (événementiel et festivals, évènements sportifs à capitaliser, notoriété autour de la gastronomie et de l'œnologie et offre touristique associée, communication, etc.) ;

- Mettre en scène les vues emblématiques sur les grands éléments des paysages de l'Auxerrois et les silhouettes urbaines et villageoises, en lien avec la volonté de préservation de ces grandes entités paysagères en tant qu'unités territoriales (axe 1) ;
- Améliorer le traitement des entrées de villes et portes d'entrée de l'agglomération.

### **Orientation n°2.6 Permettre un développement encadré des installations et équipements touristiques**

L'ensemble des communes de l'Auxerrois doit bénéficier des flux de visiteurs générés par l'attractivité touristique des grands pôles, en renforçant l'offre du pas de côté ou de l'offre spécialisée, par la réalisation d'équipements touristiques. Il s'agira en particulier des activités de nature et de loisirs (chemins de randonnée pédestre et équestre, véloroutes, tourisme fluvial et fluvestre, bases de loisirs, etc.), en appui des labellisations et des dispositifs de protection préexistants ainsi qu'en lien avec le sport qu'il soit de haut niveau, de la pratique quotidienne ou en accès libre.

### **Orientation n°2.7 Renforcer la capacité d'accueil touristique**

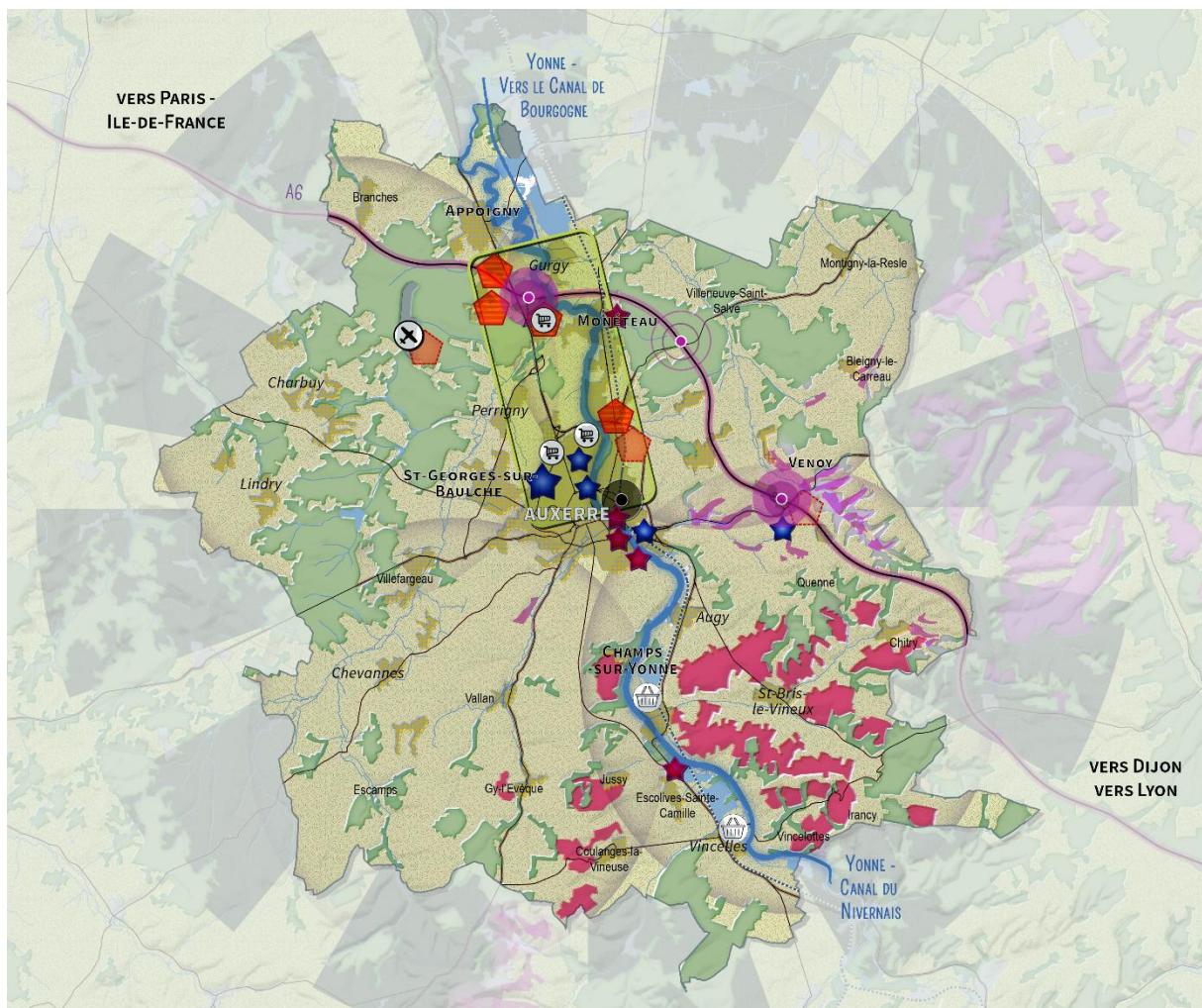
Le maillage du territoire consistera aussi à étoffer l'offre en hébergement touristique pour diversifier les publics visiteurs et accroître la fréquentation locale. Aussi, le projet d'aménagement vise :

- La reconquête de l'Yonne et de ses abords via le réaménagement et la modernisation du port d'Auxerre et des haltes nautiques et le développement du tourisme fluvial (maisons éclusières par ex) et fluvestre en lien avec le canal du Nivernais ;
- La création d'une capacité d'accueil en hébergement touristique (hôtel, campings, gîte, etc.) nouvelle à même de compléter l'offre existante ;
- Le développement encadré du tourisme insolite.

Enfin, en lien avec la volonté d'inscrire le territoire dans les dynamiques supra-communautaires, il s'agira d'affirmer la gare d'Auxerre comme une des portes d'entrée touristique principales sur le département de l'Yonne. Ce rôle de porte d'entrée sera renforcé via son réaménagement en pôle d'intermodalité tant pour les déplacements du quotidien que pour les déplacements touristiques.

## Axe 2 - Conforter les leviers d'attractivité de l'Auxerrois pour un développement dynamique et ancré aux valeurs locales

### Volet Développement Économique et Équipements



#### Favoriser l'emploi et le développement des activités économiques

- Assurer la mixité fonctionnelle des tissus bâties
- Renouveler les espaces d'activités économiques et accompagner la mutation et la réversibilité des espaces d'activités
- Affirmer l'armature économique du territoire**
- ◆ Zones existantes    ◆ Zones en projet
- ◆ Pérenniser le rayonnement de l'Auxerrois, pôle d'équipement régional
- Valoriser les bonnes conditions de desserte et de circulation sur l'Auxerrois**
- Embranchements autoroutiers actuels
- Embranchement autoroutier en réflexion
- ◆ LISA - contournement Sud de l'Auxerrois

#### Garantir un niveau d'équipements et de service adapté aux besoins des habitants et des usagers du territoire

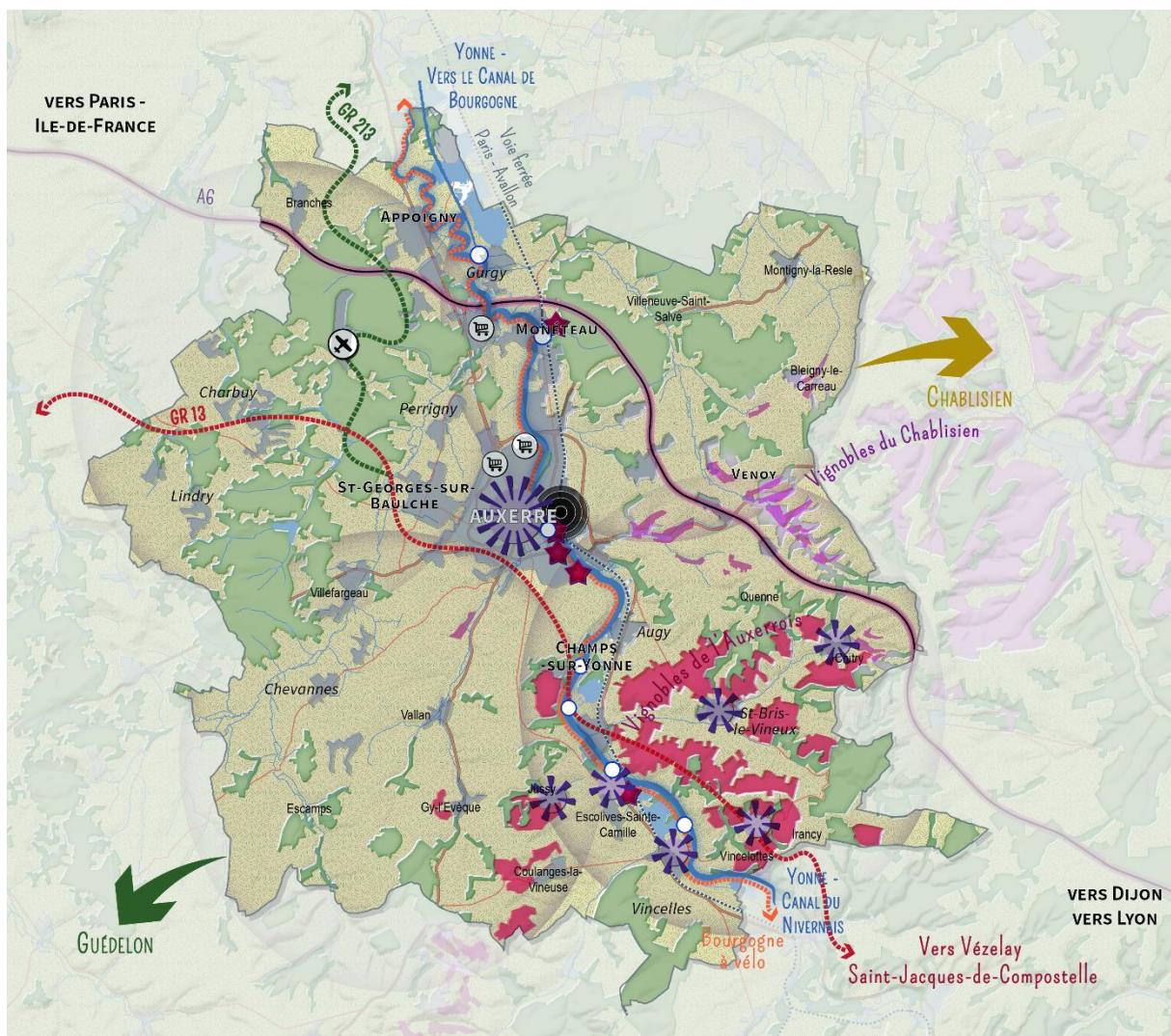
- Pérenniser les grands équipements du territoire**
- ✖ Valoriser l'aéroport d'Auxerre-Branches
- S'appuyer sur les Zones Commerciales structurantes
- ★ Equipements culturels ou sportifs
- ★ Equipements publics
- Aménager l'espace de la gare d'Auxerre comme la portée d'entrée touristique et urbaine
- Espaces agricoles
- Espaces viticoles et arboricoles
- Espaces boisés

**AUXERRE** Ville centre

<b>ST-GEORGES-SUR-BAULCHE</b>	Communes relais
<i>Chevannes</i>	Communes de proximité
<i>Vallan</i>	Communes rurales

## Axe 2 - Conforter les leviers d'attractivité de l'Auxerrois pour un développement dynamique et ancré aux valeurs locales

### Volet Agriculture et activités touristiques



#### Diversifier et soutenir les activités agricoles et viticoles

- [Yellow square] Espaces agricoles à préserver
- [Purple square] Pérenniser les secteurs viticoles et arboricoles
- [Green square] Secteurs boisés
- [Grey square] Secteurs urbanisés

#### AUXERRE Ville centre

- |                               |                       |
|-------------------------------|-----------------------|
| <b>St-GEORGES-SUR-BAULCHE</b> | Communes relais       |
| <i>Chevannes</i>              | Communes de proximité |
| <i>Vallan</i>                 | Communes rurales      |

#### Permettre un développement encadré des installations et équipements touristiques

- [Green arrow] Profiter de l'ancrage de l'Auxerrois aux espaces touristiques Bourguignons
- [Purple star] Profiter du rayonnement des équipements culturels ou sportifs
- [Purple flower] Valoriser les attracteurs touristiques majeurs
- [Blue wavy line] Valoriser l'Yonne et le Canal du Nivernais
- [Blue circle] Réfléchir aux haltes fluviales comme support d'attractivité touristique (hébergement, mise en valeur du port ...)

#### Structurer les mobilités liées aux activités touristiques

- [Red and green arrows] Valoriser les itinéraires doux existants pour structurer et mailler le territoire
- [Black circle with X] Profiter de l'aéroport d'Auxerre-Branches
- [Black circle] Aménager l'espace de la gare d'Auxerre comme la porte d'entrée touristique du territoire



## AXE 3 - VOLET HABITAT : REPONDRE AUX BESOINS DES MENAGES ET AUX ENJEUX DES TRANSITIONS NECESSAIRES POUR UN HABITAT RESILIENT

**Orientation n°3.1: Développer une production de logements afin d'accompagner les dynamiques économiques et démographiques**

### PLH 2022-2027 :

#### **LES BESOINS LIÉS À LA POPULATION :**

- **Croissance démographique** : +0,07%/an, soit un gain de 49 habitants/an (chiffres SCoT)
- **Desserrement des ménages** : -0,40%/an (poursuite de la tendance passée)



#### **LES BESOINS LIÉS AUX LOGEMENTS :**

- Un objectif de production de **250 logements par an**



#### **BESOINS LIÉS À L'EMPLOI :**

- Un objectif d'ajouter **1 100 emplois** à horizon 10 ans

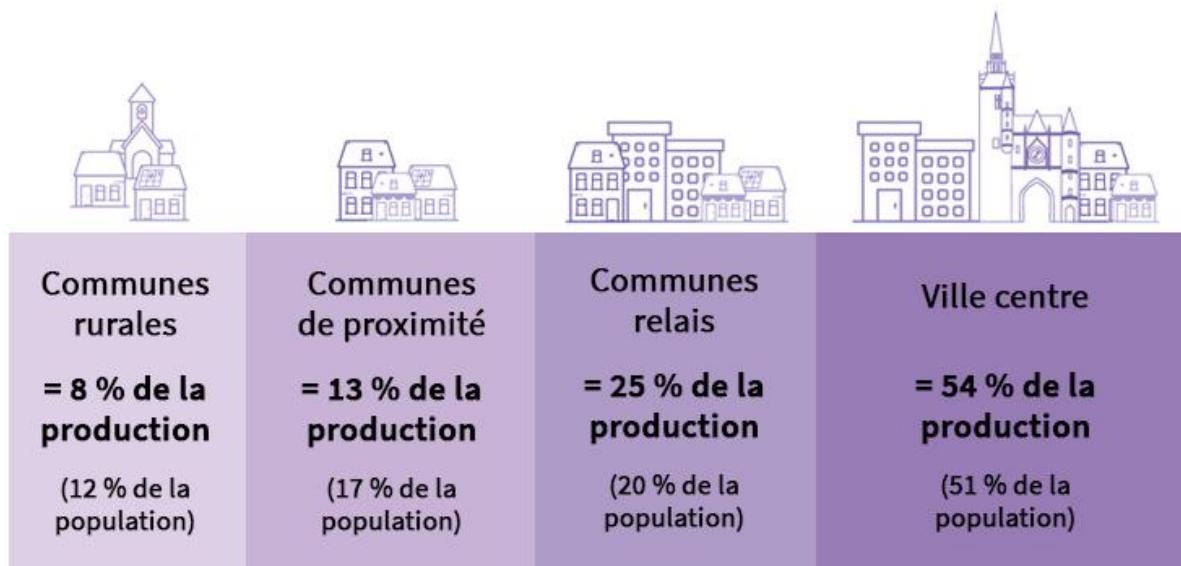


**Produire 1500 logements sur 6 ans soit 250 /an**



- Conforter le regain démographique avec une dynamique à la hausse pour atteindre environ 68 500 habitants à l'horizon 2035 ;
- Attirer 1 100 emplois au territoire à l'horizon 2035 ;
- Produire 250 logements par an en moyenne, soit environ 2 500 logements dans les 10 années d'application du PLUi HM, pour répondre à la fois à la croissance démographique, au desserrement des ménages et au besoin de renouvellement du parc de logements ;
- Produire des logements diversifiés pour les habitants et les actifs de l'auxerrois, en répondant aux besoins de tous : assurer l'adéquation entre l'offre et les besoins de logements de la population à chaque étape du parcours résidentiel ;
- Pour les personnes âgées, promouvoir l'Habitat répondant aux besoins évolutifs du vieillissement, développer une offre de logements adaptés dans le parc neuf et existant et poursuivre l'adaptation des logements et le soutien à domicile dans le parc privé ;
- Apporter une attention particulière à l'accessibilité des logements pour les personnes en situation de handicap ;
- Définir une stratégie foncière qui fixe un cadre d'intervention des collectivités et de leurs partenaires dans des opérations publiques d'aménagement, en anticipation pour répondre aux besoins imminents des ménages et maîtriser les prix ;
- Limiter les effets excluants du marché immobilier et ses impacts sur les populations et les entreprises. Encadrer le développement des meublés touristiques, mobiliser les leviers pour une meilleure qualité d'habiter et pour le bien-être des habitants ;

- Observer et maîtriser la chaîne de production de logements (parc existant et construction), pour permettre à l'ensemble des ménages de réaliser leur parcours résidentiel sur le territoire.



### **Orientation n°3.2 : Répondre aux besoins des habitants et assurer la mixité sociale avec une politique de logements à prix et loyers encadrés selon le principe de solidarité territoriale**

- Développer une offre de logements pour tous imposant au-moins 50% de logements à prix et loyers encadrés par le code de la construction et de l'habitation (locatifs sociaux PLAI, PLUS et PLS, accession à prix encadrés BRS, PSLA) ;
- Anticiper les besoins de maîtrise foncière dans les secteurs de développement urbain identifiés ;
- Prendre en compte les enjeux sociaux d'occupation et d'attribution du parc de logements social et privé dans le développement urbain : améliorer la mixité sociale aux échelles les mieux adaptées ;
- Mettre en œuvre la politique d'attribution des logements sociaux (CIL, CIA, PPGDL) ; maintenir les actifs sur le territoire, notamment pour les métiers essentiels ; favoriser la mixité intergénérationnelle ; favoriser le parcours résidentiel avec la priorité du « logement d'abord » pour les populations les plus fragiles : séniors, précaires, personnes souffrant de handicap, étudiants, gens du voyage, travailleurs modestes, notamment les jeunes.

### **Orientation n°3.3 : Offrir un Habitat de qualité répondant aux aspirations des habitants d'aujourd'hui et de demain**

- Développer les projets urbains et les logements dans une logique d'ensemble, au service des habitants : qualité des aménagements, intégrations urbaine, paysagère et environnementale, espaces publics et collectifs, accessibilité... en traitant les transitions depuis l'intimité du logement vers la vie sociale dans l'espace public ;

- Réhabiliter le parc existant pour une meilleure qualité d'habiter et pour le bien-être des habitants, tout en pensant aux opportunités d'adaptation du parc immobilier pour créer une offre complémentaire (surélévations, extensions etc.) ;
- Permettre et développer une densité plus élevée, maîtrisée et acceptable pour la population car accompagnée d'une forte qualité urbaine et d'espaces publics structurants :
  - Mettre en œuvre la densité pour l'ensemble des activités humaines : travailler, consommer etc. et non pas uniquement pour se loger ;
  - Organiser la réduction de l'artificialisation des sols de l'ensemble des activités, au bénéfice et au service de la qualité de l'Habitat en premier lieu ;
  - Définir une exigence minimale de densité et des formes urbaines pour préserver et développer des espaces publics de proximité, de loisirs, de respiration etc.

#### **Orientation n°3.4 : Accompagner les transitions énergétiques et climatiques des logements**

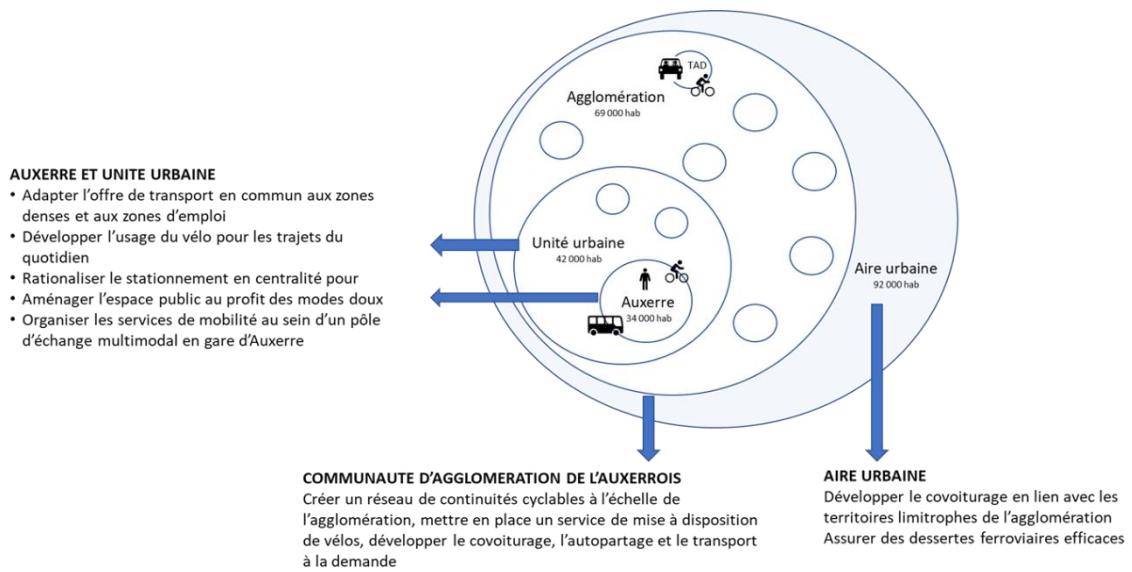
- Massifier la rénovation énergétique des logements en permettant la réalisation des travaux, notamment d'isolation, ventilation et production d'énergie renouvelable et en accompagnant habitants et opérateurs pour entreprendre ces travaux ;
- Favoriser et inciter les investisseurs et constructeurs à mettre en œuvre le plus haut niveau de performance de la réglementation énergétique, dans les orientations d'aménagement et de programmation ainsi que dans les cahiers des charges des opérations d'aménagement ;
- Promouvoir les solutions constructives à faible bilan carbone, notamment avec des matériaux biosourcés et locaux ;
- Privilégier des matériaux et des solutions énergétiques préservant la qualité de l'air.

## AXE 4 VOLET MOBILITE - FAIRE EVOLUER LES PRATIQUES DE MOBILITES DE L'AUXERROIS

### Orientation n°4.1 : Faciliter le développement des mobilités durables pour tous sur l'ensemble du territoire

La politique des déplacements est au cœur du projet de développement de l'Auxerrois et apporte pleinement les réponses aux défis transversaux auxquels est confronté le territoire, qu'il s'agisse des enjeux environnementaux et de réduction des émissions de gaz à effet de serre, des défis de cohésion sociale et de santé publique ou de la nécessité de structurer le fonctionnement du territoire au quotidien.

- Sur l'hypercentre, prioriser le développement des mobilités actives, notamment la marche et le vélo, au moyen d'une réaffectation et d'une pacification de l'espace public ;
- Au sein du cœur d'agglomération, développer les aménagements rendant les transports collectifs et le vélo compétitifs vis-à-vis des trajets en automobile ;
- À l'échelle des communes rurales, structurer les mobilités autour de pôles d'intermodalité, de mobilité collective et de liaisons douces intercommunales tels que définies au Schéma Directeur Cyclable, de manière à rendre accessible une offre alternative à l'autosolisme.
- À l'échelle de la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois, compléter le déploiement des infrastructures de recharge de véhicules électriques (IRVE) sur Auxerre et les communes non affilié au Syndicat Départementale d'Énergies de l'Yonne (SDEY).



Le PLUi-HM est l'occasion d'affirmer les ambitions de l'Auxerrois et ouvre une nouvelle étape dans l'amélioration du système de mobilité. La multimodalité deviendra ainsi le cœur du système de mobilité où s'articuleront chacune des offres de mobilité, chaque offre étant complémentaire l'une de l'autre et développée selon sa zone de pertinence. L'objectif est de donner le choix de son mode de déplacements à chaque habitant en cohérence avec ses besoins.

Forte de la mise en œuvre progressive de nouveaux services de mobilité (vélos en libre-service, plateforme et aire de covoiturage, nouveau réseau de bus) facilitant les déplacements moins carbonés et plus résilients, l'Auxerrois poursuit son engagement de transition de son système de mobilité vers la multimodalité dont les bases ont été posées dans la stratégie mobilité votée par les élus communautaires et que le PLUi-HM vient préciser et compléter à travers son volet mobilité.

### **Orientation n°4.2 : Faire de l'Auxerrois un territoire favorable aux modes actifs**

Le manque d'aménagements cyclables sécurisés étant le premier frein à la pratique quotidienne du vélo, il s'agit de mettre en œuvre un réseau cyclable à l'échelle de l'Auxerrois en aménageant des itinéraires cyclables continus et sécurisés entre les communes et au sein des tissus bâties les plus denses de la ville-centre et des communes relais, et desservant les principaux générateurs de flux (pôles d'emplois, équipements structurants, loisirs, etc.). Le Schéma Directeur Cyclable de l'Auxerrois se décline autour de 3 niveaux de maillage :

- Les itinéraires d'intérêt communautaires qui se composent du Tour de Bourgogne, des itinéraires à haut niveau de service et du réseau vélo de distribution ;
- Les itinéraires d'intérêt local ;
- Les itinéraires à vocation touristique.

Pour contribuer à une utilisation croissante des mobilités actives, il sera nécessaire de développer les services relatifs à celles-ci et poursuivre la structuration d'un écosystème vélo pour accompagner, amplifier et promouvoir la pratique du vélo.

Enfin, la mise en accessibilité de la chaîne de mobilité est poursuivie pour faciliter l'accès aux services. L'Auxerrois agit depuis longtemps en faveur d'une meilleure accessibilité des transports collectifs et des espaces publics aux personnes en situation de handicap. Il convient alors de poursuivre en ce sens et d'aller plus loin en garantissant l'accès de toute personne, quel que soit son handicap ou sa difficulté temporaire ou durable de mobilité, aux services à travers une chaîne de déplacements accessibles.

### **Orientation n°4.3 : Organiser un réseau de transport collectif hiérarchisé et unifié**

- Le réseau de transport collectif de l'Auxerrois conforte sa structure actuelle avec des dessertes adaptées aux territoires et aux densités de l'agglomération ;
- Le réseau urbain du cœur d'agglomération est conforté et se développe vers les zones d'emploi et les quartiers résidentiels denses ;
- Les secteurs plus ruraux connaissent un renforcement de desserte grâce à un transport à la demande plus souple et mieux adapté aux besoins de déplacement des habitants.

La décarbonation de la flotte de bus participera à l'atteinte des objectifs de transition écologique et au développement de l'activités économique locale innovante et performante tournée vers la diversification des mix énergétiques (H2, HVO, électricité).

#### **Orientation n°4.4 : Valoriser l'axe ferroviaire et renforcer l'usage du train pour les déplacements du quotidien**

Le pôle gare d'Auxerre Saint-Gervais tient une place particulière sur le territoire compte tenu de son rôle de porte d'entrée du territoire, dans ses fonctions quotidienne et touristique ; de pôle d'interconnexion du cœur d'agglomération et entre les différents modes ; et de secteur de développement potentiel d'urbanisation. Il s'agira d'affirmer ce rôle pivot de ce pôle d'échange multimodal en y renforçant et en organisant les fonctions et les services mobilités.

3 autres gares existent sur l'agglomération : Renforcer l'usage du train pour les déplacements du quotidien et faciliter l'intermodalités en gare

#### **Orientation n°4.5 Adapter et sécuriser l'usage et la place des déplacements routiers aux enjeux de mobilité durable**

- Encourager le co-voiturage du quotidien : dans le prolongement des actions déjà engagées par l'Auxerrois en faveur du covoiturage par la mise en place de la plateforme de mise en relation, l'usage alternatif de la voiture sera promu par le développement d'un réseau d'aires de covoiturage afin d'optimiser l'usage de l'automobile et de limiter le coût de la mobilité pour les ménages et la collectivité. Les principaux nœuds routiers positionnés le long des axes départementaux majeurs et les futures connexions avec la LISA accueilleront des points de rencontre de covoiturage.
- La LISA est l'outil d'aménagement du territoire incontournable pour que l'Auxerrois réussisse sa transformation et prenne le virage de la transition écologique :
  - Nécessaire à la reconquête des friches industrielle et urbaine, à l'amélioration de la qualité de vie et à la possibilité de renaturation des quartiers traversés, à la valorisation du site classé des boulevards à Auxerre
  - Nécessaire à la mise en place d'une stratégie de mobilité décarbonée, à la multimodalité en intégrant les enjeux de partage et de pacification
  - Nécessaire à la réduction de l'impact environnemental notamment la réduction de la pollution atmosphérique et les nuisances sonores, ainsi que la désartificialisation et la désimperméabilisation des espaces publics
- Optimiser et organiser l'offre de stationnement publique et privé : le stationnement est l'un des outils les plus efficaces de régulation de la place de la voiture en ville. Il permet de définir

les périmètres où l'autorité organisatrice de mobilité souhaite légitimer ou au contraire réduire certains types d'usages automobiles. Le PLUi-HM s'appuiera sur la politique de stationnement pour favoriser les changements de pratiques de mobilité en mobilisant différents leviers.

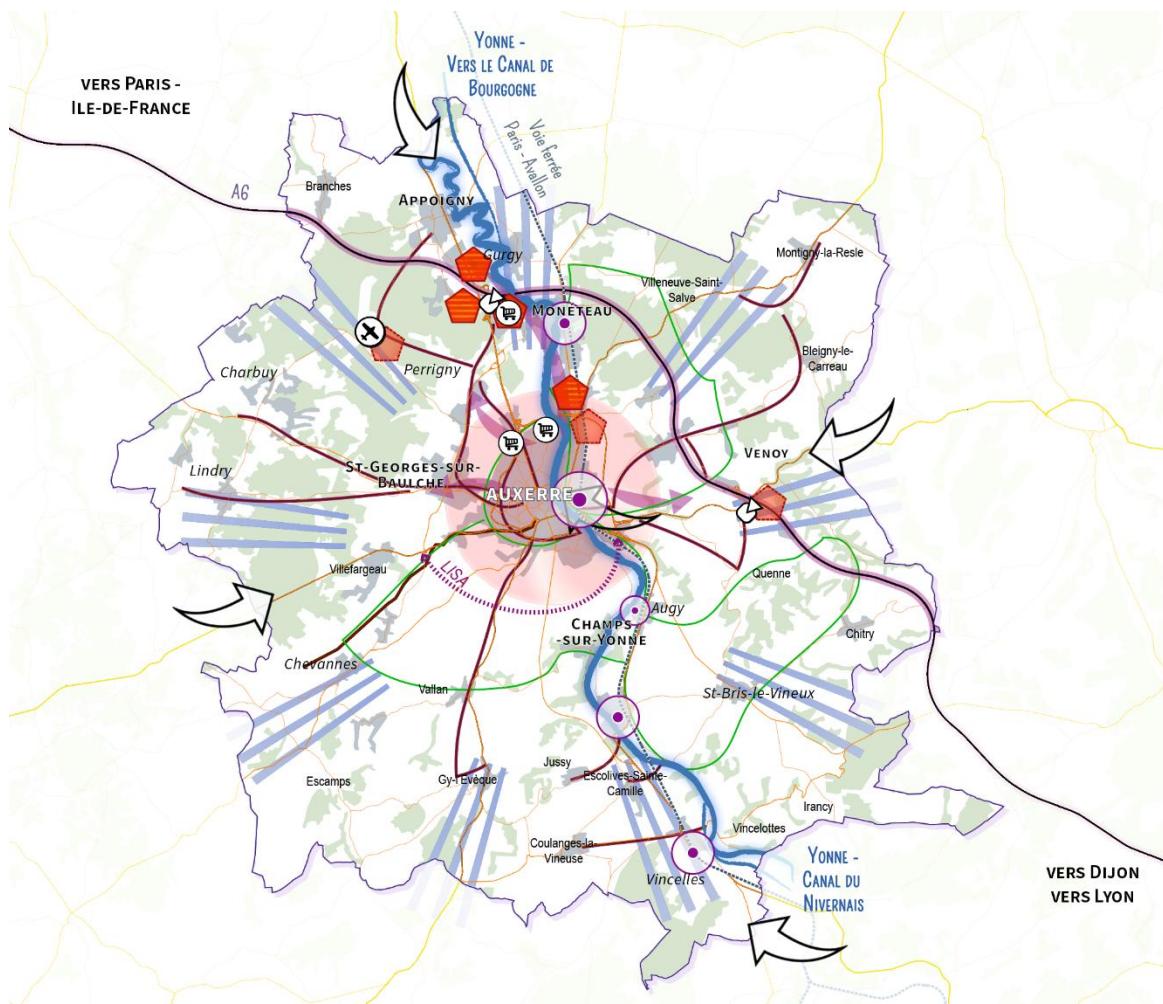
- Organiser les livraisons en centre-ville d'Auxerre : les livraisons et plus généralement la gestion des flux de marchandises sont un axe fondamental de la politique des déplacements et est vecteur d'attractivité économique et d'amélioration du cadre de vie. Cette orientation doit permettre d'organiser les livraisons en centre-ville d'Auxerre.

#### **Orientation n°4.6 : Impulser et accompagner les changements de comportement pour une mobilité plus durable**

Accompagner l'ensemble des usagers du territoire vers une mobilité plus durable à travers l'information et les actions de communication pour renforcer l'efficacité et la pertinence de l'offre de mobilité qu'elle met en œuvre et lever les freins au changement de comportement, quelles que soient les tranches d'âge considérées, notamment en :

- Mobilisant et accompagnant les employeurs publics et privés sur la mobilité domicile-travail et la mobilité professionnelle à travers la réalisation de Plans de mobilité employeurs (PDME) ou inter-employeurs (PDMIE) afin de faire connaître et promouvoir les solutions de mobilité alternatives et leurs impacts.
- Offrant aux élèves des conditions favorables pour aller à l'école à pied ou à vélo
- Favorisant les initiatives de mobilité solidaire pour redonner de l'autonomie à chacun, en permettant à tous d'avoir accès à la mobilité et pour que la mobilité ne soit plus un critère d'exclusion sociale et professionnelle.
- Mettre en place une plateforme des mobilités sur le territoire (« Mobility as a Service ») afin de faciliter la lisibilité de l'offre de mobilité globale et l'usage

#### Axe 4 – Faire évoluer les pratiques de mobilités de l'Auxerrois



##### Faire de l'Auxerrois un territoire favorable aux modes actifs

— Itinéraires d'intérêt communautaire

— Itinéraires à vocation touristique

##### Organiser un réseau de transport collectif hiérarchisé et unifié

Conforter le réseau de transport collectif de l'Auxerrois

Etendre le réseau vers les pôles d'emplois et les quartiers résidentiels denses

Renforcer la desserte des espaces ruraux : Transport à la demande (TAD)

##### Optimiser les dessertes des centres économiques majeurs

☒ Intégrer l'aéroport d'Auxerre - Branches dans les logiques de mobilité territoriale

☒ Assurer une desserte efficace des zones d'activité et des zones commerciales pourvues d'emplois (actuelles ou projetées)

##### Valoriser l'axe ferroviaire et renforcer l'usage du train pour les déplacements du quotidien

● Affirmer la gare d'Auxerre - Saint-Gervais comme pôle d'échange multimodal

● Améliorer les conditions de l'intermodalité sur les gares et arrêts de l'Auxerrois

##### Adapter et sécuriser l'usage et la place des déplacements routiers aux enjeux de mobilité durable

*Encourager le covoiturage au quotidien*

↗ Aires existantes

↗ Améliorer l'offre en co-voiturage, en particulier sur les principaux axes

↗ Saisir l'opportunité de la LISA (contournement Sud)

■ Optimiser et organiser l'offre de stationnement / partager et pacifier l'espace public

##### AUXERRE

Ville centre

##### ST-GEORGES-SUR-BAULCHE

Communes relais

Chevannes

Communes de proximité

Vallan

Communes rurales

## TABLEAU DE CORRESPONDANCE – COMPLETITUDE DU PADD AU REGARD DU CADRE LEGISLATIF

Orientations générales du PADD (article L.151-5 du code de l'urbanisme)	Paragraphe abordant cette orientations	Page correspondante
<b>Habitat</b>	Orientation 1.1	p.16
	Orientation 2.1	p.25
	Orientation 2.3	p.29
	Axe 3 dans son ensemble	pp. 35 à 37
<b>Transports et déplacements</b>	Orientation 1.4	p.18
	Orientation 2.1	p.26
	Axe 4 dans son ensemble	pp.38 à 43
<b>Réseaux d'énergie</b>	Orientation 1.4	p.18
	Orientation 1.6	p.19
	Orientation 1.9	p.21
<b>Développement des énergies renouvelables</b>	Orientation 1.4	p.18
	Orientation 1.6	p.18
	Orientation 1.9	p.21
	Orientation 2.4	p.30
<b>Développement des communications numériques</b>	Orientation 1.6	p.19
<b>Équipement commercial</b>	Orientation 2.1	p.26
	Orientation 2.2	p.28
<b>Développement économique</b>	Orientation 1.1	p.16
	Orientation 2.2	p.28
	Orientation 2.3	p.29
	Orientation 2.4	p.29

	Orientation 4.5	p.41
<b>Loisirs</b>		
	Orientation 1.4	p.17
	Orientation 2.1	p.25
	Orientation 2.2	p.28
	Orientation 2.6	p.31
	Orientation 3. 3	p.36
	Orientation 4.2	p.39
<b>Paysages</b>		
	Orientation 1.6	p.19
	Orientation 1.8	p.21
	Orientation 1.9	p.21
	Orientation 2.5	p.31
<b>Équipement</b>		
	Orientation 2.1	pp. 25 et 26
	Orientation 2.3	p. 29
	Orientation 2.6	p.31
<b>Protection des espaces naturels, agricoles et forestiers</b>		
	Orientation 1.1	p.14
	Orientation 1.5	p.18
	Orientation 1.6	p.19
	Orientation 1.7	pp.19 et 20
	Orientation 1.8	p.21
	Orientation 1.9	p.21
	Orientation 2.4	p.29
<b>Préservation ou remise en bon état des continuités écologiques</b>	Orientation 1.7	pp.19 et 20